

Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel

2.1. Introduction

La question de recherche, rappelons-le, est en lien avec la contribution du mouvement syndical tunisien, depuis l'indépendance jusqu'à la révolution de 2010, à l'instauration des mécanismes démocratiques en Tunisie. Cette question de recherche suggère explicitement l'étude du rôle du syndicat en matière d'instauration d'une démocratie interne et externe. Wood (2006), dans son article « *Trade unions and theories of democracy* », présente plusieurs approches théoriques mettant en lumière le rôle du syndicat dans l'instauration du processus démocratique. Dans le cadre de notre travail, nous présenterons les théories qui nous semblent répondre adéquatement à la problématique et à la question de recherche.

Théorie des choix rationnels

Wood (2006), à partir de certaines références⁴⁸, suggère plusieurs hypothèses portant sur l'émergence de la démocratie, sur les relations intrasyndicales et sur la relation entre l'État et le syndicat. La première hypothèse mentionne que la démocratisation est un accident historique résultant de l'éparpillement des forces et des ressources entre les individus et les groupes. L'incapacité qu'une personne ou un groupe puisse gouverner les autres amène à instaurer une démocratie basée sur la tolérance mutuelle et sur le compromis. Ce dernier ne peut être mis en œuvre que si le syndicat maîtrise « les agitateurs » au sein de sa base. La deuxième hypothèse suppose que le mouvement syndical est un organe favorable aux « profiteurs », car si le bien-être individuel est assuré par la maximisation de l'utilité individuelle, le syndicat peut être un « maximisateur » de biens collectifs, donc indirectement de biens individuels. Donc, il doit imposer une politique interne autoritaire pour rallier la base sur des objectifs communs prédéfinis et décourager les profiteurs. Selon

⁴⁸ Les références sont : Olson (2000 : 134), Olson (1982), Kelly (1998 : 86), Kahkonen (2002 : 27), Nozick (1984) et Wood (2003).

Olson, les profiteurs peuvent faire disparaître le syndicat (Wood, 2006b : 19-20). La troisième idée indique que le néolibéralisme orthodoxe impose à l'État de conserver et de protéger la liberté individuelle. L'État doit également protéger la liberté du marché. Le syndicat est présenté par ce courant comme une « imperfection du marché », ou même comme un organe antidémocratique, car il entrave la liberté individuelle de ses propres membres et de l'employeur. L'école pragmatique des choix rationnels présente le syndicat « de type affaire » comme promoteur de l'intérêt économique de ses propres adhérents au sein de l'entreprise et non dans la société (Wood, 2006b : 20-21).

Théorie de la tradition radicale

Wood (2006b : 24-26), en se basant sur certaines références⁴⁹, présente deux types de réflexions au sujet de la relation entre le syndicat et l'État capitaliste. D'un côté, l'auteur évoque un désaccord total entre l'État capitaliste et le syndicat. Au sein de cette relation, le syndicat se présente comme l'acteur destructeur de l'autoritarisme capitaliste et le promoteur de la mise en œuvre d'un système démocratique socio-économique. Le mode d'action s'articule autour du rôle « révolutionnaire et revendicateur » du syndicat. Les visions hégélienne et léniniste anticapitalistes sont les promotrices de cette idée. De l'autre côté, Wood met en avant la relation entre l'État capitaliste et le syndicat. Au sein de cette relation, le syndicat se présente comme un acteur libre et actif, capable de s'organiser démocratiquement et librement, et de défendre efficacement ses intérêts au sein d'un État capitaliste relativement autonome. Sa lutte se fait à travers le discours rationnel – « des accords sociaux incluant la négociation entre l'État, le syndicat et le patronat (Matzner and Streeck, 1991) » – qui permet une progression sociale de manière continue et progressive tout en protégeant les intérêts de chacun (Wood, 2006b : 26)⁵⁰. Certains auteurs althussérien (français marxistes structuralistes), Ralph Miliband et Habermas sont les promoteurs de cette idée (Wood, 2006b : 25-26). À partir de ses auteurs, nous convergions vers l'idée de « Crouch (1979) qui dit que les marxistes structurels ont historiquement écarté la possibilité d'une vraie réforme menée par l'action de masse » (Wood, 2006b : 25).

⁴⁹ Ces références sont : Crouch (1979), Miliband (1972), Salamon (1987), Habermas (1989) et Wood (2003).

⁵⁰ Cette idée est celle de Max Weber à laquelle Habermas adhère dans ses travaux (Wood, 2006b : 26).

Théorie des systèmes

Wood suggère que cette théorie présente la démocratie non seulement comme un compromis entre les intérêts individuels, mais aussi comme un mécanisme par lequel les inquiétudes peuvent être articulées tout en renforçant les valeurs et les croyances partagées. Cette idée est la base de la pensée traditionnelle pluraliste en relations industrielles (Wood, 2006b : 21-22). Dans ce contexte, Wood s'est référé à Dunlop (1975 : 364, 366) pour présenter la nature de la relation entre l'État (le large de la société) et le syndicat. L'auteur évoque le conflit et la coopération entre les différents acteurs des relations industrielles, et en déduit un effet à double sens entre le syndicat et le système politique⁵¹, ainsi qu'une influence de l'État sur la nomination de l'élite syndicaliste (soit par nomination soit par élection). Wood (2006b : 22) finit par conclure que dans les États démocratiques, les syndicats cherchent à défendre les intérêts des travailleurs sans chercher à changer l'opinion (au sens idéologique) de la population. Wood (2006b : 22-23), en se référant à certains auteurs, développe par ailleurs certaines critiques au sujet de l'approche des systèmes⁵². Par exemple, selon lui, le comportement des syndicats accorde peu de place à l'expression des intérêts qui peuvent être opposés à l'ordre social. Il évoque également que l'approche des systèmes met peu l'emphase sur les raisons pour lesquelles le système est maintenu et reconstitué. Pour lui, l'approche des systèmes nie également l'importance des choix stratégiques faits par le syndicat et par ses membres.

Weber et après : la contradiction de la représentation

Wood (2006) souligne la présence d'une relation de synchronisme entre la mise en œuvre de la structure de la démocratie représentative et le développement de la bureaucratie. Le développement de la bureaucratie améliore le fonctionnement de la démocratie représentative. « Cette hypothèse a été sensiblement défendue par Weber et Giddens (Wood, 2003 ; Giddens, 1979 : 180-181) » (Wood, 2006b : 23). Wood met en avant la

⁵¹ « Par exemple, dans le cas de l'ex-soviétique le syndicat a joué le rôle de la croix de transmission ; aux États-Unis, les syndicats sont libres, mais n'ont pas beaucoup de droit (Dunlop, 1975 : 366) » (Wood, 2006b : 22). Wood suggère également que dans le système politique, il y a ceux qui cherchent la diversité idéologique au sein du syndicat et ceux qui appliquent le tri pour éliminer les anti-statuquos (Wood, 2006b : 22).

⁵² Ces références sont : Fox (1975 : 259) Kelly (1998 : 19) et Lane (1998 : 9)

présence d'une relation d'antagoniste entre la mise en œuvre de la structure de la démocratie représentative et le développement de la bureaucratie. En effet, selon « Weber et Michels, les mécanismes bureaucratiques peuvent mener vers un environnement social non démocratique. Selon Michels (1972), la bureaucratie peut même occasionner une séparation entre les leaders syndicaux et leur base. Michels en conclut que les bureaucrates sont capables de résister à leur direction et devenant ainsi "élite semi-permanente". Aussi, il suggère que le processus bureaucratique peut instaurer la "loi de fer de l'oligarchie" (Michels, 1972 : 181, 185-187 ; Lee, and Worsley, 1972 : 181) » (Wood, 2006b : 23-24).

Théorie des élites

Wood, en se référant à Aron (1950 : 1-11), indique que Pareto, dans sa théorie des élites, indique que dans toutes les sociétés, c'est une minorité qui exerce le pouvoir sur la majorité et que cette situation est une caractéristique naturelle de la condition humaine ; et que les élites subissent le changement dans un contexte démocratique formel. Il met également l'accent sur l'idée que la minorité monopolise les positions clés de la société, ce qui lui permet de contrôler le partage disproportionnel des ressources (Wood, 2006b : 24). Dans ce contexte, l'auteur prétend que la démocratisation peut accorder une grande place à la réglementation du conflit entre les diverses élites, mais qu'elle ne garantit pas l'efficacité des tentatives des syndicats et autres associations civiles dans leur quête de l'amélioration de l'équité sociale (Wood, 2006b : 24). Par ailleurs, Wood mentionne l'émergence du contexte élitiste au sein du syndicat et la soumission de cette dernière à ses élites. Ce qui fait émerger obligatoirement au sein des syndicats, selon Michels, le principe oligarchique (Wood, 2006b : 24).

Dans le présent travail, nous ancrons notre analyse sur la théorie des élites et sur la théorie radicale (la théorie des classes). Le recours à ces deux théories repose sur le raisonnement de Dahrendorf (1972) et de Giles (1989). Les deux auteurs suggèrent que l'utilisation de plus qu'une théorie, dans un cadre de raisonnement de complémentarité, permet de bien analyser, respectivement, les phénomènes sociaux et la politique publique. L'utilisation de ces deux concepts théoriques peut répondre à la question de recherche, étant donné que le

rôle du syndicat dans le processus démocratique constitue un sujet complexe. La complexité réside dans la nature de la relation entre le groupe d'élite gouvernante, l'élite syndicaliste et la base du syndicat, lors de la mise en œuvre d'une action politique partisane et/ou non partisane. En utilisant les deux théories, nous sommes conscients que l'une relève d'une approche fonctionnaliste et l'autre d'une approche structuraliste. Cependant, nous exposons l'intérêt d'utiliser la complémentarité entre les deux approches pour faciliter la compréhension du cadre conceptuel et répondre aux objectifs issus de la problématique. Ensuite, nous présentons l'approche dialectique de Dahrendorf (1972) et de Hyman (1975) et l'approche interactive de Giles (1989). Enfin nous exposons la pertinence de la recherche en lien avec le cadre conceptuel retenu.

Avant de procéder au développement des points cités ci-dessus, nous allons spécifier certains concepts portant sur la démocratie, la souveraineté, la démocratie directe, la démocratie indirecte et sur la démocratie participative et représentative du syndicat. En effet, la démocratie représente un concept crucial dans notre question de recherche, étant donné que nous traitons la relation entre le syndicat et la démocratie.

2.2. Concepts en relation avec la démocratie

2.2.1. Démocratie

Le processus démocratique a pris naissance différemment au sein de la Grèce antique par rapport à l'Empire romain. Au sein de la Grèce antique, *la démocratie directe* a été définie par Périclès, comme « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Polère, 2007a : 2). Cette démocratie, qui exprime la « souveraineté du peuple » (*demokratia*)⁵³, est marquée par la liberté, l'égalité politique et la dignité (Ober, 1998 : 145). Plus précisément, la démocratie au sens de la Grèce antique est définie par le mot « isonomie » qui signifie l'égalité devant la loi et la participation directe à la décision politique (Hogga, 2007 : 21). Contrairement à l'expérience de la Grèce antique, l'Empire romain a mis en œuvre une

⁵³« Demos », signifie « le peuple comme corps des citoyens » et « kratos » signifie « la souveraineté » (Baudart, 2005 : 8-9).

démocratie indirecte. Ce type de démocratie renforce la position de la classe aristocratique (les riches, les chevaliers romains et les nobles) et marginalise la voix du peuple. Plus précisément, Cicéron a indiqué que l'assemblée du peuple est sous le contrôle du Sénat et des magistrats. Ces deux derniers monopolisent la prise de décision sur l'élaboration des lois (Moatti, 2010 : 26-27). Ainsi, la « res publica » qui définit « les choses du peuple » au sens romain (Audier, 2004 : 7) n'est autre « qu'un système "timocratie" qui est un système fondé sur les qualifications de propriétés » (Manin, 1997 : 45)⁵⁴. La revue de la littérature concernant l'expérience de la Grèce antique et de l'Empire romain dévoile la présence d'un changement sur le plan sociopolitique défini par l'affaiblissement du pouvoir monarchique et la mise en valeur de l'opinion publique, de la liberté et de la justice sociale.

L'élimination du pouvoir monarchique, la mise en valeur de l'opinion publique, la liberté et la justice sociale ont marqué la Révolution française bien plus qu'ils ne l'ont fait lors de la révolution britannique et américaine. L'Angleterre a instauré en 1689 une république monarchique⁵⁵, alors qu'aux États-Unis, il n'y a pas eu d'amélioration du traitement réservé aux esclaves noirs (Kaspi, 1972 : 5, 13). Mais, ces révolutions ont fixé, vers la fin du 18^e siècle, un objectif commun, à savoir que « le principe individualiste est une vérité absolue » (Duguit, 2002 : 131-132). La liberté individuelle a été consolidée, en France, par la loi du « Chapelier » du 14 juin 1791. Cette loi renforce la liberté individuelle selon la vision libérale au détriment des corporations (Audier, 2004 : 37, 56). Cette loi a été fondée sur le principe Jacobin de la Révolution française qui ne permet à aucun corps de s'interposer entre les citoyens et le pouvoir (Desjardins, 1970a : 220). Ce principe donne à l'individu le pouvoir et la liberté pour qu'il soit son propre maître dans ses actions et dans ses choix décisionnels.

⁵⁴ Timocratie, selon Canfora, définit « un régime dans lequel la recherche des honneurs est au principe de l'État ». L'auteur donne l'exemple d'Athènes où les plus hautes charges militaires et financières sont strictement réservées aux familles les plus fortunées (Canfora, 2003 : 51).

⁵⁵En février 1689, Jacques II a été remplacé par Guillaume et Marie. « Le couronnement des nouveaux monarques fut justifié par la publication de la Déclaration des droits, [...], insistant de la sorte sur les pouvoirs limités des rois anglais » (Pincus, 2011 : 8).

L'étude des révolutions au sein de la Grèce antique, de l'Empire romain et du monde moderne suggère qu'elles ont toutes été fondées sur l'amélioration de la liberté, de l'égalité et de la justice. Dans ce contexte, nous pouvons citer la définition de la démocratie, selon Castoriadis, pour qui « la démocratie se définit comme la capacité d'une société à remettre en question sans cesse les notions de liberté, de justice, d'équité et d'égalité ». (Moatti, 2010 : 25). Cela étant dit, la démocratie apparaît comme un fait social qui a été créé pour instaurer la paix sociale et pour éliminer ou réduire les conflits sociaux.

La démocratie, à travers les notions de liberté, de justice, d'équité et d'égalité qu'elle suggère, définit l'aspect philosophique de la vie, où l'action porte sur la recherche de l'amélioration mutuelle de l'intérêt individuel et collectif. Ce point de vue sur la nature de la démocratie nous amène vers le concept de la démocratie sociale (Martins, 1949 : 1-12 ; De Lamarzelle, 1964 : 1, 7, 34 58 ; Adler, 1970 : 71)⁵⁶. Notons que le renforcement de « l'égalité de droits politiques » (la démocratie politique) n'implique pas nécessairement une amélioration de « l'égalité du destin » (la démocratie sociale) (Weber, 1990 : 24)⁵⁷. Dans ce contexte, certains auteurs ont montré que si la démocratie a été définie strictement politiquement, alors elle sera présentée comme une démocratie de « façade ». Pour ces auteurs, la « vraie » démocratie ne peut exister que si l'organisation sociopolitique a pu instaurer et renforcer l'égalité et la justice au plan socio-économique (O'Donnell, 2001 : 200-201).

À partir de ce qui a été développé ci-dessus, nous remarquons la présence d'un conflit entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel. Ce conflit nous amène vers un autre point de raisonnement ; portant sur la nature de la relation entre la souveraineté individuelle et la

⁵⁶ « La démocratie politique, doctrine de simple égalité juridique, est basée sur la théorie sociale du libéralisme, dont nous avons pu constater l'erreur fondamentale, puisqu'elle considère la société du point de vue de l'individu isolé. La démocratie sociale, par contre, conception qui considère l'individu uniquement dans son interdépendance sociale indissoluble avec les autres individus, comme membre d'une collectivité, est basée sur la théorie socialiste » (Adler, 1970 : 84).

⁵⁷ Karl Polanyi suggère que « dans des sociétés où le bonheur a grandi, où la misère millénaire écrasant les pauvres [...], la question [...] n'est plus celle d'une extension des droits politiques, mais celle d'une "égalité réelle", autrement dit d'une protection des plus [...] » (Vasseur, 2011 : 130-131).

souveraineté collective. De ce fait, nous présentons dans ce qui suit les caractéristiques de la souveraineté.

Les caractéristiques de la souveraineté

Rousseau a défini la souveraineté comme une « *volonté* générale », *inaliénable* et *indivisible* (Rousseau, 1977 : 192-196). En second lieu, nous allons nous référer à Duguit (2002). Ce dernier a articulé la notion de la souveraineté autour de deux caractéristiques : *l'originalité* et *l'unicité*⁵⁸. Cette souveraineté, au sens de la *volonté* individuelle ou générale, ne peut être en acte, selon Duguit, que si elle a été déterminée par un but et soutenue par un être conscient. L'auteur, en se basant sur les idées du philosophe américain William James, indique que la *volonté* est une énergie idéomotrice, c'est-à-dire « une énergie qui reste à l'état potentiel jusqu'au moment où l'idée d'un certain but à atteindre détermine le sujet à passer à l'acte, à faire un acte de *volonté*, à mettre en mouvement son activité » (Duguit, 2002 : 72). Dans cette thèse, nous utilisons désormais la *volonté* comme synonyme de la souveraineté (Duguit, 2002 : 70).

En premier lieu, dire que la souveraineté est inaliénable, ceci implique que la *volonté* individuelle ou générale ne peut pas être cédée à quiconque, car une fois cette *volonté* retirée, l'être conscient en tant qu'individu ou groupe perdra son existence en tant qu'acteur actif sur l'arène socio-politico-économique. En second lieu, dire que la souveraineté est indivisible, ceci implique que la *volonté* générale ne peut pas être répartie sur plusieurs sous-groupes. Car si la *volonté* est subdivisée en plusieurs parcelles, ceci mènera soit vers la marginalisation de la *volonté* sur le plan de sa valeur, soit vers l'émergence d'une concurrence entre plusieurs sous-groupes d'individus ou entre plusieurs individus. En troisième lieu, dire que la *volonté* est un bloc unique et indissociable, ceci implique le renforcement de l'idée de la suprématie d'une *volonté* générale par rapport aux autres (ex. individuel, sous-groupe). Car s'il n'y a pas une *volonté* suprême, nous convergerons vers les deux conséquences négatives citées dans le cas de l'indivisibilité. En quatrième lieu

⁵⁸ L'originalité a été énoncée par Burgess et Esmein, alors que l'unicité a été énoncée par l'article 1^{er} du préambule du titre III de la constitution française de 1791 (Duguit, 2002 : 76, 79).

dire que la *volonté* est originale implique que la *volonté* est édifée par elle-même et non par une *volonté* antérieure ou supérieure à elle. Car si c'est le cas, elle ne sera pas une *volonté* illimitée et absolue sur le plan de son espace (Duguit, 2002 : 70-84). Le concept de *volonté* a fait couler beaucoup d'encre s'agissant de la protection de la liberté individuelle, étant donné que la *volonté* a été définie comme une puissance suprême illimitée⁵⁹.

Par ailleurs, la lecture de la documentation scientifique souligne la présence de deux types de démocratie : la *démocratie directe* (participative) et la *démocratie indirecte* (représentative). Cette dernière, contrairement à la démocratie directe (participative), a été plus présente dans les révolutions modernes (la France, l'Angleterre et l'Amérique).

2.2.2. Démocratie directe et démocratie indirecte

Dans cette section, nous présentons en premier lieu la démocratie représentative et en second lieu nous abordons la démocratie participative. Dans la première sous-section, nous parlerons de la monopolisation de la classe aristocratique, de sa supériorité sociale sur le plan économique et politique. Cette supériorité a été assurée par la richesse, les règlements et la connaissance académique. Nous supposons alors la continuité de la division sociale par le principe de la propriété des moyens de production en plus du principe de la « méritocratie » (Polère, 2007a : 12). Aussi, dans cette section, nous évoquons la relation entre la démocratie indirecte et la formation des élites de la classe aristocratique en particulier. Ces élites vont imposer leur *volonté* par rapport à celle des électeurs. Dans la deuxième section, évoquons la réintégration de la démocratie « classique » qui implique une politique cherchant à revaloriser « la *volonté* » du peuple afin de l'intégrer dans la prise de décision et réduire les conflits sociaux. Cette action vise la décentralisation de la prise de décision basée sur le critère de la possession des moyens de production. Ceci implique indirectement le partage de « la *volonté* ou de la souveraineté ». Nous évoquons également la pratique de la démocratie participative dans le contexte officieux qui a mené vers la

⁵⁹ Pour Bodin (livre VI, chapitre IV) « "l'État populaire", terme qu'il préfère à celui de démocratie, est celui d'une souveraineté impossible, puisque la souveraineté est puissance de se faire obéir, et qu'un tel État implique qu'il n'y ait nulle obéissance [...] vu que le peuple ne fait qu'un corps, et ne peut s'obliger soi-même » (Bernardi, 1999 : 31).

conservation de la domination de « la *volonté* » des élites et de la marginalisation de celle du peuple.

2.2.2.1. Démocratie indirecte (représentative)

La démocratie représentative a pris de l'ampleur et de l'importance à la suite des révolutions françaises, américaines et anglaises. La mise en œuvre de ce type de modèle démocratique s'articule autour de trois justifications. La première est associée à l'incapacité de rassembler, au sein de l'assemblée du peuple, un nombre élevé d'individus parmi la population. La deuxième justification est liée à l'incompétence probable d'une gouvernance libre par le peuple. La troisième concerne la possibilité de la substitution de la propriété privée par un système égalitariste de partage de la propriété. Ainsi, le modèle de la démocratie représentative a eu pour but d'instaurer un système de gouvernance fondé sur un groupe d'élus bien instruits : les élites (Manin, 1997 : 2, 44, 161 ; Polère 2007a : 12)⁶⁰. Le cadre représentatif au sein des républiques modernes a renforcé la prédominance de la classe aristocratique sur la scène politique. Cette classe a été soutenue principalement par les détenteurs du capital⁶¹. Le critère de détention du capital, nécessaire chez les élus,

⁶⁰ Au sujet de la présence du peuple dans le corps de la gouvernance, James Madison (président des États-Unis entre 1809-1817) et John Adams (président des États-Unis entre 1797-1801) ont été contre tout type de participation de gouvernance de la part du peuple. Le premier mentionne que « l'idée d'un peuple arrivant par la délibération à un bon gouvernement est un mythe : "Si chaque citoyen d'Athènes avait été un Socrate, chaque assemblée athénienne aurait été malgré tout une cohue". Le deuxième mentionne que "le peuple ne peut ni juger, ni penser, ni vouloir" (Polère 2007a : 12). Concernant le sujet de l'action de la représentation par les élus, Siéyès l'a identifiée comme une application de la division du travail au domaine politique et comme un facteur clé dans le progrès social » (Manin, 1997 : 3). Comme second opinion, Madison « décrit le gouvernement républicain ou le représentant comme un système qui affine et élargit les points de vue du public en les faisant passer par l'intermédiaire d'un corps choisi de citoyens » (Manin, 1997 : 162). Finalement, nous citons Hobbes. Ce dernier fait appel à la substitution de la souveraineté collective par la souveraineté d'un seul homme. Ce dernier, par sa loi, cherche à garantir la protection de tous et l'ordre au sein de l'État. Cette action selon Hobbes se fait loin du principe de la tyrannie et de celui du chef autoritaire (Fauchard et Mocellin, 2012 : 20-21).

⁶¹ En Angleterre, Shaftesbury a proposé que les représentants soient choisis seulement parmi les membres de la noblesse possédant chacun une valeur de terres et de biens mobiliers égale au moins à £ 10 000 et n'ayant pas de dettes à payer. Cette politique a été approuvée par Whigs et Tories (catholiques royalistes) qui ont été d'accord pour que les élus doivent occuper un rang social plus élevé que les électeurs. En France, certains députés ont contesté l'idée que l'élus doit payer un marc d'argent (l'équivalent de 500 jours de salaires), et ils ont proposé en même temps l'idée de la vertu comme critère. Malgré cette proposition, le critère de la propriété de l'élus a été maintenu, en 1791, dans la seconde étape de l'élection. Ainsi, ceux qui paient l'équivalent du salaire de 40 jours pourraient être élus en deuxième étape. En 1792, des données statistiques, selon Manin, ont montré que la deuxième étape électorale des assemblées électorales a été dominée par les classes riches. Concernant les États-Unis, il y a eu un conflit entre les fédéralistes et les antifédéralistes. Ces derniers ont incité, dans leurs écrits et dans leurs paroles, aux caractères de l'analogie, de la ressemblance et

a été souvent présenté comme un outil de protection contre la corruption et garant de l'indépendance du pouvoir exécutif et/ou de la monarchie (Manin, 1997 : 105). Aux États-Unis, malgré la divergence entre les antifédéralistes et les fédéralistes au sujet de la nature des représentants, ils ont fini par lier la méthode de choix au cadre aristocratique (des personnes « supérieures » à ceux qui les élisent) (Manin, 1997 : 133).

À partir de ce que nous avons pu développer jusque-là, nous pouvons consolider l'idée que la démocratie représentative a instauré le principe du « gouvernement du peuple par les représentants du peuple » à la place de celui du « gouvernement du peuple par le peuple » (Polère, 2007a : 13). Ce type de démocratie a été défini par Schumpeter, comme « un système institutionnel aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple » (Gaxie, 2008 : 438). Par cette définition, Schumpeter suggère que la réalité empirique de la démocratie représentative implique que l'électeur ne peut ni prendre des décisions sur les affaires publiques de manière indirecte ni exprimer une *volonté* populaire⁶². Concrètement, la démocratie représentative concerne un rassemblement d'une minorité choisie pour mettre en œuvre sa *volonté* dans le processus de prise de décisions politiques. Ainsi, Schumpeter cite que la *volonté* des électeurs ne domine pas la *volonté* du parlement, mais que c'est la *volonté* des leaders politiques qui dessine la *volonté* du peuple. Ce faisant, Schumpeter conteste la vision idéaliste selon laquelle la démocratie représentative reflète la *volonté* du peuple et qu'elle sert le « bien commun ». Ainsi, selon lui, « la *volonté* » du peuple est soumise et fabriquée de manière continue par d'autres individus ou groupes d'individus appartenant à son environnement socio-politico-économique. Ces individus ou ces groupes d'individus incarnent le caractère

de la proximité entre l'électeur et l'élus, et ceci, pour donner à l'élus une image fidèle et réaliste en tant que représentant des électeurs. Les fédéralistes de leur côté ont fortement appuyé le principe de la propriété des députés tout en montrant son efficacité dans l'émergence d'un pouvoir central fort profitable pour le développement de la nation (Manin, 1997 : 98-10, 109-110, 120-121, 131).

⁶² Schumpeter dans son raisonnement fait une analogie entre le cadre économique et politique. Dans cette analyse, il lie en premier lieu l'entrepreneur à l'homme politique. En second lieu, il lie la concurrence du profit à la concurrence des votes. Dans cette analogie, il mentionne que le consommateur sur le plan économique subit les conséquences de ses propres choix. Mais le consommateur sur le plan politique subit les conséquences des choix des leaders politiques. Cette dernière situation fait perdre la volonté individuelle du consommateur politique et celle populaire (Mackie, 2009 : 129 ; Lakomski-Laguerre et Longuet, 2004 : 39).

de la suprématie du leadership. Manin (1997) suggère que même si Schumpeter n'a pas mentionné explicitement le concept élitiste, sa critique associe la démocratie à un système élitiste⁶³. Cette vision a donné à la démocratie représentative une conception antidémocratique qui est fondée sur la « concurrence pour les votes ». Ainsi, selon la doctrine moderne de la démocratie : « la démocratie se traduit par une concurrence des leaders pour les votes » (Mackie, 2009 : 129 ; Manin, 1997 : 15, 161-162 ; Paquet, 1990 : 3 ; Lakomski-Laguerre et Longuet, 2004 : 33, 40)⁶⁴. La vision de Schumpeter atteste ainsi la prédominance de la démocratie sociopolitique à la démocratie socio-économique.

À la différence des régimes du passé, à partir du 17^e siècle et jusqu'à nos jours, les élites au pouvoir ne viennent pas de l'aristocratie traditionnelle (nobles), mais plutôt, de la classe sociale la plus aisée, la plus puissante économiquement ; la grande et la moyenne bourgeoisie mais également, du reste du peuple⁶⁵. Les élites du reste du peuple sont choisies selon les critères de la qualification et de la compétence intellectuelle ; selon donc une approche « méritocratique » (Polère, 2007a : 12). La démocratie représentative se fonde implicitement sur une catégorisation de la population, où l'élite politique est « une experte potentielle » en gouvernance et où les électeurs ne le sont pas. Sur le plan politique, les

⁶³ « Pour Hanz Dreitzel, “une élite est formée de ceux qui — occupant les positions les plus élevées dans un groupe, une organisation ou une institution — ont atteint ces positions principalement grâce à une sélection de capacités personnelles. Ils ont du pouvoir ou de l'influence en raison du rôle lié à leurs positions. Au-delà de leurs intérêts de groupe, ils contribuent directement au maintien ou au changement de la structure sociale et des normes qui la sous-tendent. Leur prestige leur permet de jouer un rôle de modèle contribuant, à partir de leur groupe, à influencer normativement le comportement d'autres” (Coenen-Hunter, 2004 : 101) » (Genieys, 2011 : 19-20). Selon Pareto, la classe d'élite regroupe toutes les élites qui sont les meilleures dans leur branche d'activité (Manin, 1997 : 146).

⁶⁴ Schumpeter ne voit pas la démocratie en tant qu'une valeur finale, mais plutôt, comme un régime où les politiciens sont influencés par leurs intérêts personnels et par les phénomènes de marchandage, d'action des groupes d'intérêt, d'échange de vote, de manipulation de l'opinion. Aussi, Schumpeter cite que pour qu'une personne politique puisse être autonome dans ses prises de décisions, dans ses interprétations et dans le traitement des problèmes, elle doit développer un pouvoir fondé sur ses propres forces (Lakomski-Laguerre et Longuet, 2004 : 41, 46). Max Weber indique que la lutte entre les hommes politiques est basée sur le contrôle de la distribution des emplois et n'est pas nécessairement liée à la conception d'un monde meilleur (Gaxie, 1993 : 91-92).

⁶⁵ « Guicciardini et Montesquieu, par exemple, ont seulement laissé entendre que le type de l'aristocratie associé à l'élection n'avait rien à voir avec une quelconque noblesse légalement définie et héréditaire. S'il est vrai que l'élection favorise le grand, ce n'est pas le grand de la société féodale, mais ceux qui jouissent d'un statut supérieur dans la société, dans n'importe quelles conditions cette supériorité est définie » (Manin, 1997 : 133).

élites ont alors un rôle déterministe, alors que les électeurs jouent un rôle secondaire se limitant à surveiller les représentants (Gaxie, 2008 : 440).

2.2.2.2 Démocratie directe (participative)

D'un point de vue historique, le débat sur la démocratie participative a repris de la vigueur dans les années 60. Cette renaissance a été nourrie par les problèmes économiques (ex. la pauvreté, le chômage, les inégalités d'opportunité et de richesse) et environnementaux (Touraine, 1973⁶⁶ ; Gaudin, 2007 : 10, 28-29 ; Polère, 2007b : 5-6). Le principe de participation, en tant que moyen de revendication direct, a été particulièrement utilisé par les travailleurs durant les mouvements de masses dans les années 60 et 70⁶⁷ pour reconsidérer la répartition du profit (Gaudin, 2007 : 31 ; Sintomer, 2007 : 103 ; Molénat, 2010 : 105). À partir des années 70 et 80, des dispositifs ont été mis en place afin de matérialiser la mise en application de la démocratie participative au sein des entreprises, des quartiers et de la vie politique de la nation (e.g, le budget participatif (Flammand et Nez, 2010 : 19), les jurys citoyens (Bacqué et Sintomer, 2010 : 84-85), le débat public, l'assemblée citoyenne (Molénat, 2010 : 104), les conférences des citoyens (Sintomer, 2007 : 128-129) et le référendum (Ranney, 1996 : 1, 18))

L'objectif de la pratique de la démocratie participative directe, selon Sintomer (2007), est de « rompre avec le monopole des élus sur la définition de l'intérêt général sans tomber dans les travers de la démocratie médiatique ou se perdre dans les méandres d'une gouvernance exercée par des groupes d'intérêts non contrôlés » (Sintomer, 2007 : 156-157). Le principe de la démocratie participative consiste alors à « organiser sur un thème précis un débat entre citoyens ordinaires, experts et élus, en assurant à l'ensemble des participants une égale considération et une information complète sur les données du

⁶⁶ Cette référence a été citée par Gaudin (2007 : 15).

⁶⁷ Par exemple, nous citons les cas de la France et des États-Unis. En France, la mobilisation populaire de la CFDT avec les écologistes au sujet des dégâts du progrès a fini par influencer le parcours des élections locales en 1977. Ces élections ont été gagnées par les socialistes (Gaudin, 2007 : 28, 34). Aux États-Unis, la participation a été mise en œuvre, dans les années 60, pour gérer les quartiers les plus pauvres, et contrecarrer la paupérisation des centres-villes (Polère, 2007b : 5).

problème traité » (Molénat, 2010 : 103)⁶⁸. Dans le même ordre d'idées, Fauchard et Mocellin (2012 : 112) mentionnent que la démocratie participative vise la recherche d'une « nouvelle citoyenneté » traduisant une implication active des citoyens dans le processus décisionnel pour affaiblir la centralisation dans les processus décisionnels. Selon les mêmes auteurs, la « nouvelle citoyenneté » est définie par un rapprochement des citoyens avec le pouvoir par un mécanisme de dialogue et de négociation. Ce type de raisonnement traduit une gouvernance qui prend naissance à la base et s'oriente vers le haut, à l'inverse de la démocratie représentative. Blondiaux (2007 : 127-129), quant à lui, suggère que la démocratie participative peut être un instrument de justice sociale, une arme de contestation, un moyen de contrôle de l'action publique seulement s'il y a une forte institutionnalisation du débat public et une reconnaissance politique de la diversité de l'opinion publique. La démocratie participative est alors une institution qui vise la création d'un système de gouvernance décentralisé de la sphère des élites gouvernantes.

Selon certains auteurs (Blondiaux, Ranney, Gaudin), la démocratie participative s'inscrit dans l'agenda des élites politiques. En effet, même si le citoyen est intégré dans le processus de l'élaboration de la politique publique, le monopole de la prise de décision finale et la définition de l'intérêt collectif, selon Polère (2007b :10), entre autres, sont toujours conservés par les élus⁶⁹. La démocratie participative, lors de sa mise en œuvre, présente un manque de transparence et elle est utilisée dans les sujets secondaires loin du cadre politique de gouvernance, dans la politique de clientélisme et dans la conservation de la suprématie de l'élite politique sur la prise de la décision finale⁷⁰. Ces inconvénients marginalisent et restreignent l'influence de la classe inférieure (la population non qualifiée

⁶⁸ La vision anglo-saxonne de l'idéal participatif a été axée sur le concept délibératif par Jürgen Habermas et de John Rawls. Ces deux derniers signalent qu'au sein de la démocratie « la légitimité et la rationalité des décisions collectives reposent sur un processus de délibération collective, conduit rationnellement et équitablement entre des individus libres et égaux » (Blondiaux, 2008 : 41).

⁶⁹ Polère (2007b : 24) mentionne que « même dans les budgets participatifs qui donnent le plus de pouvoir décisionnel aux citoyens, leur marge de manœuvre est réduite, par le contrôle de l'exécutif et des techniciens ».

⁷⁰ Polère suggère, en premier lieu, que « selon les approches dites "critiques" de la démocratie participative, les élus investissent une nouvelle théâtralisation de la fonction politique, basée sur la figure de l'élu local ouvert au dialogue, mais qui ne change rien aux pratiques du pouvoir ». En second lieu, il a montré que « l'installation de procédures participatives relativement faciles à contrôler peut faciliter la mise à l'écart d'acteurs gênants, associatifs par exemple, ou relevant d'autres obédiences politiques » (Polère, 2007b : 25).

et les travailleurs), et renforcent l'influence de la classe supérieure (la bourgeoisie) à travers sa richesse et son savoir-faire (Blondiaux, 2007 : 124-127 ; Ranney, 1996 : 15-18 ; Gaudin, 2007 : 88, 117 ; Koebel, 2010 : 116-119 ; Molénat, 2010 : 107-108).

La démocratie représentative et la démocratie participative sont deux systèmes que le mouvement syndical a utilisés dans sa lutte pour l'amélioration de l'intérêt socio-économique de la collectivité. Dans la section suivante, nous exposons une revue de la littérature au sujet du l'institution syndicale et la pratique de la démocratie participative et de la démocratie représentative.

2.2.3. Syndicalisme et démocratie participative et représentative

Le dictionnaire canadien des relations du travail définit le syndicat comme « l'association de personnes physiques ou morales ayant pour objet la représentation et la défense d'intérêts communs » (Dion, 1986 : 460). Sidney et Beatrice Webb définissent le syndicat comme une « association permanente de salariés qui se proposent de défendre ou d'améliorer les conditions de leur contrat de travail » (Lefranc, 1961 : 5). Garelo, Lemennicier et Lepage, de leur côté, ont défini le syndicat comme « un groupe de pression⁷¹ qui agit comme un cartel » et qui a deux objectifs principaux. Le premier porte sur l'augmentation des rémunérations monétaires et la redistribution du gain de l'entreprise. Le deuxième porte sur l'amélioration des conditions de travail et des avantages sociaux (Garelo, Lemennicier et Lepage, 1990 : 27-28, 31-32). Pouget signale que cette association « doit éclore spontanément et se développer dans tous les milieux, et cela, indépendamment de toute théorie préconçue » (Pouget, 2010 : 54-55)⁷². La liberté

⁷¹ Jean Meynaud définit le groupe de pression comme « “Tout groupe d'intérêts qui utilise l'intervention auprès du gouvernement à quelque titre que ce soit (exclusif, principal, occasionnel) pour faire triompher ses revendications ou affirmer ses prétentions, au besoin contre une attaque venue du secteur étatique lui-même” (Colin, 1958 : 25) » (Dion, 1964 : 468-469).

⁷² Paquet, Tremblay et Gosselin (2004 : 298), en se basant sur le travail de Perlman (1958), Poole (1981), et Larsen et Nissen (1987), présentent trois catégories théoriques du syndicalisme. La première catégorie concerne les visions morales, psychologiques et d'affaires. Ces trois visions acceptent les structures du capitalisme ; et elles présentent le syndicat comme un moyen pour s'opposer aux effets négatifs du capitalisme et pour obtenir une part du gain de la plus-value. La deuxième catégorie traduit une vision de la réforme sociale. Cette vision présente le mouvement syndical comme un acteur réformiste qui cherche à transformer le modèle capitaliste libéral en un système capitaliste basé sur le principe social-démocrate, et

d'association syndicale a été renforcée par la convention n°87 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette convention « garantit aux travailleurs les droits fondamentaux d'organisation et de libre activité pour protéger et défendre leurs intérêts » (Brett, 1999 : 1). Dans le cadre de ce travail, l'objectif n'est pas tant de détailler les définitions du syndicat, mais d'analyser le rapport des syndicats aux processus démocratiques, interne et externe.

2.2.3.1. Démocratie syndicale interne

Pour certains auteurs (Lapointe, Merritt, Mouriaux), pour que la représentation et la participation démocratiques du syndicat soient productives et efficaces, il faut que la démocratie représentative et la démocratie participative soient d'abord implantées au sein même du syndicat. Cette implantation est une condition nécessaire, mais non suffisante pour matérialiser la crédibilité du syndicat dans sa lutte pour la démocratisation du système socio-économique. Encore faut-il que le syndicat soit libre de tout type d'influence externe sur les plans financier et politique. À cet égard, Lapointe récapitule l'importance de la démocratie interne au sein du syndicat en précisant que celle-ci « représente l'une des dimensions cruciales des identités syndicales, car elle constitue le principal mécanisme qui relie les membres à leur direction syndicale et assure la représentation de leurs intérêts. [...] : elle est représentative, dans la mesure où les dirigeants sont élus et doivent rendre des comptes à leurs mandants ; elle est participative, dans la mesure où elle fait appel à la mobilisation des membres et à leur anticipation active [...] aux débats et discussions présidant à l'élaboration des positions et des stratégies » (Lapointe, 2007 : 521)⁷³.

ceci, pour mettre en place un système socio-économique équitable. La troisième catégorie concerne la vision révolutionnaire. Cette vision rejette le système capitaliste ; et elle présente le mouvement syndical comme un mouvement social cherchant à renverser le système capitaliste sur la base du conflit entre le capital et le travail.

⁷³ Lapointe (2000b : 15), dans son article intitulé « Participation et démocratie au travail », indique que la présence d'une grande démocratie interne au sein du syndicat est une caractéristique de grande importance pour que le syndicat soit efficace et fort dans sa participation au sein de l'entreprise. Cette idée a été vérifiée dans le cas de son étude de l'entreprise Tembec, dédiée à la fabrication de produit forestiers au Québec. Dans cette étude, Lapointe (2000a : 26-30) expose que l'une des principales causes de la faiblesse du syndicat au sein de l'entreprise a été définie par la déficience de sa démocratie interne.

Mouriaux, évoque également que l'indépendance du syndicat dépend de la démocratie, de la spécificité et du projet. Au sujet de la démocratie, il met l'accent sur l'autonomisation de la médiation entre la base et le sommet, et le rejet de l'idée de l'accumulation des mandats syndicaux et politiques à la fois. Pour la spécificité, il insiste sur le rôle du syndicat qui doit être axé sur la protection des intérêts économiques et moraux, et sur la transformation du système économique. Au sujet du projet, il souligne la nécessité pour le syndicat de disposer d'un programme ou d'un plan de développement socio-économique qui lui soit propre et indépendant des projets des partis politiques (Mouriaux, 2006 : 34-35).

Merritt indique la présence d'une politique autoritaire dans certaines organisations syndicales françaises. Cette politique autoritaire a été jugée, par certains syndicalistes français, plus forte que celle imposée par le capital⁷⁴. Selon lui, la création d'un système démocratique à partir d'un environnement syndicaliste autoritaire à la place du despotisme du système capitaliste est « totalement erronée, contradictoire et irrationnelle » (Merritt, 1920 : 40). Les économistes institutionnalistes, eux aussi, ont confirmé cette idée en affirmant que les pratiques de gouvernance au sein de nombreux syndicats sont loin d'être démocratiques (Kaufman, 2000 : 190)⁷⁵. La présence d'une politique non démocratique au sein des syndicats s'accorde avec certaines littératures prometteuses d'une politique antidémocratique au sein du syndicat. Ces littératures en question suggèrent que la démocratie au sein des syndicats est nuisible à la démocratie sociale et vice versa (Baccaro, 2001)⁷⁶. À titre d'exemple, nous avons la littérature de la politique des sciences américaines. Cette dernière a fondé son idée sur le fait que la démocratie au sein du syndicat conduit vers une forte demande de revendication auprès de l'État (Crouch, 1979)⁷⁷, ce qui

⁷⁴ À ce sujet, Leiserson (1959 : 54) qui a été cité par (Kaufman, 2000 : 201), parle de la substitution de la dictature des dirigeants syndicaux à l'autorité arbitraire de l'employeur ou des gestionnaires.

⁷⁵ Commons (1919 : 122) suggère que le syndicat peut être injuste une fois qu'il a acquis le pouvoir. Selon lui, cette injustice a parfois été fondée sur les mécanismes démocratiques. Aussi, il dévoile que cette stratégie est la même que celle adoptée par le capitalisme. Ce dernier, au nom de la liberté, a instauré un système autoritaire (Kaufman, 2000 : 201). Leiserson (1959 : 77), quant à lui, signale que si un syndicat n'est pas organisé démocratiquement, alors le syndicat dans ce cas génère une société plus marquée par l'autoritarisme que par la liberté (Kaufman, 2000 : 205).

⁷⁶ Cette référence a été citée par Wood (2006a : 4).

⁷⁷ Cette référence a été citée par Wood (2006a : 4).

conduit vers la politique du marchandage et vers une forte dépense (Wood, 2006a : 4). Nous avons également trouvé des auteurs sur le néocorporatisme qui voient dans le l'autoritarisme au sein du syndicat une politique pour maîtriser les rebelles potentiels (Regini, 1986 ; Schmidt and Reissert, 1991)⁷⁸ et pour garder la base sur la même voie que celle de l'élite syndicaliste (Olson, 1982)⁷⁹.

2.2.3.2. Démocratie syndicale externe

Dans cette sous-section, nous évoquons la nature de la démocratie représentative et de la démocratie participative du syndicat dans le contexte externe.

Démocratie représentative du syndicat

Selon Hege, la représentation démocratique repose sur trois catégories de légitimité. La première légitimité est historique et fait référence à la reconnaissance de l'existence du salarié comme un nouvel acteur, et donc à la reconnaissance d'une représentation propre de ses intérêts. La deuxième légitimité est institutionnelle et se réfère à la reconnaissance du syndicat de la part du pouvoir comme un acteur principal intervenant dans les conflits sociaux. La troisième légitimité est identitaire et concerne le renforcement de la solidarité et l'unité au sein de la communauté syndicale (Hege, 2000 : 1-10). La représentation syndicale, selon Murray et Verge (1994 : 423), peut être de nature hétérogène ou de nature homogène. Elle est hétérogène lorsque les sujets du conflit concernent l'ensemble des secteurs, des professions ou des régions industrielles. Elle est homogène lorsque les sujets du conflit concernent un secteur industriel particulier, une région particulière ou une profession particulière (Voir tableau 1). Murray et Verge suggèrent, également, que le salarié peut se définir comme un citoyen, sur le plan de la représentation syndicale, lorsque les sujets du conflit dépassent le milieu du travail pour atteindre le milieu national (Murray et Verge, 1994 : 425).

⁷⁸ Cette référence a été citée par Wood (2006a : 5).

⁷⁹ Cette référence a été citée par Wood (2006a : 5).

Tableau 1 : Aires et objets de la répartition syndicale

	Salarié-salarié	Salarié-citoyen
MICRO Entreprise ou lieu de travail	Conditions de travail	Conditions de vie sur le plan local (ex. : environnement) ou intérêt de la collectivité des salariés dans l'entreprise (ex. : services publics)
MESO Profession/secteur/région	Négociation professionnelle, sectorielle ou régionale	Conditions de vie sur le plan professionnel, sectoriel ou régional
MACRO National ou international	Cadre législatif du contrat et des conditions de travail	Conditions de vie sur le plan national ou international

Source : Murray et Verge (1994 : 424).

D'après la revue de la littérature, la représentation syndicale, même si elle repose sur une philosophie de pluralisme démocratique, reste toujours sous la supervision de l'État. Ce dernier applique un système de filtrage entre les syndicats dans le but de choisir ceux qui sont aptes à contrôler leurs bases, à appliquer les résultats de la négociation collective et de la convention collective, et qui n'entravent pas le processus de la croissance économique et la stabilité du pays. Dans ce contexte, le pouvoir a tendance à profiter de ce pluralisme syndical afin de marchander avec certains syndicaux centraux à des fins politiques, sociaux et économiques (Valdes Dal-Re, 1988 : 37-38 ; Lyon-Caen, 1988 : 33-35 ; Murray et Verge, 1994 : 433 ; Chevallier, 1987 : 108)⁸⁰. Dans les pays adoptant un système corporatiste sociétal, le contrôle du mécanisme de représentation des syndicats n'implique pas un contrôle fonctionnel interne géré par l'État. Mais dans le cas des pays autoritaires, le contrôle du mécanisme de la représentation des syndicats implique un contrôle fonctionnel interne géré par l'État (Murray et Verge, 1994 : 427). Le mouvement syndical en tant qu'institution représentative intermédiaire auprès de l'État doit vérifier deux caractéristiques principales. La première caractéristique est définie par la « situation d'extériorité vis-à-vis de l'État ». La deuxième est définie par « l'autonomie d'action vis-à-vis du pouvoir politique » (Dion, 1964 : 467).

⁸⁰ À titre d'exemple, les critères de représentativité syndicale en France ont été définis par certaines exigences : le respect des valeurs républicaines ; l'indépendance de l'employeur ou d'un groupement d'employeurs ; la transparence financière ; l'ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique de l'entreprise ; avoir un nombre d'effectifs d'adhérents jugé acceptable ; et possédant une valeur de cotisations jugée suffisante pour l'action syndical (Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville (MTRSFVS), 2009 : 4).

Démocratie participative du syndicat

La participation démocratique de la part des travailleurs s'est traduite par la présence des organismes représentatifs des professions (p. ex. conseil d'usine, commissions régionales, comités sectoriels et comité d'entreprise) et d'intérêts économiques (p. ex. chambres du travail, chambres d'industrie, chambres de commerce, représentations agricoles) (Adler, 1970 : 172 ; 183). Ces organismes ont eu comme objectif l'implantation d'une démocratie industrielle et économique fondée sur la cogestion et la décentralisation du pouvoir décisionnel socio-économique sur les plans, législatif et administratif. Cependant, la cogestion et la décentralisation du pouvoir décisionnel peuvent être entravées soit par l'idéologie managériale unitariste, protectrice de l'intérêt de l'employeur, soit par l'idéologie nationaliste de l'État (Durand, 1962 : 66-69 ; Adler, 1970 : 171-174, 182, 185)⁸¹.

À la lumière de cette revue de la littérature, nous avons pu remarquer que la définition de la démocratie industrielle a été axée sur le principe de la décentralisation du pouvoir et sur le partage dans la gestion de l'entreprise. Aussi, la définition de la démocratie économique se fonde sur le principe de la réalisation de l'équité et de l'égalité sur le plan du bien-être social, et sur le partage du pouvoir décisionnel entre la classe dirigeante, la classe des travailleurs et l'opinion publique (les organisations non gouvernementales et autres types d'associations) (Laurent, 1963⁸² ; Arrigo et Casale, 2010 ; Dion, 1986⁸³ ; Da Costa et

⁸¹ Nous pourrions justifier cette idée à partir du raisonnement de Berle (1957) (Sellier, 1964 : 200). Ce dernier divulgue, par l'exemple de la politique libérale américaine, que le principe de la propriété du capital renforce la liberté décisionnelle du détenteur du capital. Comme conséquence de cette idée, Sellier (1964) suggère que le rôle de l'État soit porté sur l'allocation des ressources rares, alors que la gestion du capital soit liée étroitement à la liberté individuelle sur laquelle l'État n'a aucun droit. Ceci implique que les détenteurs des ressources (le capital) sont loin de tout type de contrôle administratif qui peut réduire leurs actions sur le plan de l'État et des entreprises (Sellier, 1964 : 200). Cette vision a été fondée sur le principe de la liberté négative. Cette dernière met « la liberté » en relation directe avec « la propriété ». Cela dit « je suis libre de faire ce que je veux seulement avec ce qui m'appartient » (Theillier, 2013).

⁸² Laurent, reposant sur plusieurs études, mentionne que la démocratie industrielle a été traduite par la participation à la prise de décision, alors que la démocratie économique a été traduite par le principe de l'équité entre les citoyens sur le plan du partage des gains (Laurent, 1963 : 417).

⁸³ Selon le dictionnaire canadien des relations du travail, la démocratie industrielle est une « doctrine fondée sur l'égalité, la responsabilité et la liberté, qui accorde aux agents économiques le pouvoir réel d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent » (Dion, 1986 : 152).

Rehfeldt, 2011⁸⁴ ; Delheim, 2009⁸⁵ ; Krätke, 2009⁸⁶). « À l’instar de Macpherson (1985), “la démocratie industrielle porte essentiellement sur les décisions concernant la production (conditions de travail, les méthodes de production et de fins et de répartition de la production)”, alors que la démocratie économique “porte essentiellement sur la répartition des biens sociaux dans la société”. Cette répartition des biens “ne doit pas être comprise que comme étant la distribution de gains, mais aussi, et surtout, comme étant une répartition des compétences et des possibilités dans le domaine économique” » (Arrigo et Casale, 2010 : 12). Nous pouvons dire, a priori, que la démocratie économique coïncide avec l’idéologie socialiste prometteuse de la liberté positive. Cette dernière soutient un horizon équitable et ouvert à tous⁸⁷. Dans ce contexte, Adler (1970 : 189), en citant que l’objectif principal de la démocratie économique est celui de déraciner l’ordre économique capitaliste, dévoile que la démocratie économique vise l’instauration d’un système socialiste au sein de l’entreprise et au sein de la nation. Ce système a comme finalité une démocratie sociale équitable, égalitaire et juste pour chaque citoyen. Dans ce contexte Delheim cite que « la démocratie économique devrait contribuer à la création et au renforcement de l’influence de tous ceux qui sont concernés par l’économie : les consommateurs, les écologistes, les mouvements, les communautés, les régions... » (Delheim, 2009 : 249).

La participation démocratique (sur le plan étatique et privé) de la classe des travailleurs a été stratifiée différemment par les auteurs. D’une part, elle a été qualifiée d’active par la négociation collective et la codécision. D’autre part, elle a été qualifiée de passive par la consultation et la marginalisation. En général, lors du processus de planification et de prise de décision, le rôle du mouvement syndical a été jugé comme un acteur consultant,

⁸⁴ Da Costa (2010), en se référant à John Commons, mentionne que la démocratie industrielle a été définie comme synonyme de la négociation collective (Da Costa et Rehfeldt, 2011 : 4).

⁸⁵ Delheim signale que la démocratie économique touche aussi le partage du pouvoir décisionnel : « La démocratie économique suppose le transfert de pouvoir de décision d’une petite minorité d’actionnaires des entreprises à la grande majorité des acteurs publics » (Delheim, 2009 : 249).

⁸⁶ Krätke suggère que la démocratie économique, c’est « la qualité démocratique des processus de planification et de coordination au niveau de l’économie nationale qui touche nombre d’entreprises, de branches industrielles, des régions entières, des pays, ou même l’économie mondiale » (Krätke, 2009 : 85).

⁸⁷ À ce sujet, Theillier (2013) divulgue que « la solidarité est l’exercice pratique de la liberté positive. Elle consiste à faire porter à l’ensemble des membres d’un groupe la responsabilité des difficultés ou des échecs de certains d’entre eux ».

secondaire et partenaire officieux (Rebérioux⁸⁸, 2003 ; Lyon-Caen⁸⁹, 1972 ; Murray et Verge⁹⁰, 1994 ; Heckel, 1969 : 560). L'aspect aléatoire de la pratique de participation démocratique des travailleurs a été expliqué par Montuclard à travers la motivation et le comportement du travailleur dans son propre établissement (Montuclard, 1960 : 343).

La participation démocratique des syndicats au sein de l'entreprise privée ou au sein du secteur public peut avoir des effets négatifs sur le mouvement syndical qui se manifestent par l'affaiblissement de l'action de la revendication et de la conscience révolutionnaire. Cet effet négatif découle par ailleurs de l'influence de la classe supérieure (les élites politiques et les patronats) sur le comportement du délégué et/ou de l'élite syndicaliste dans les conseils représentatifs. La démocratie participative peut également mener vers le renforcement de l'esprit coopératif qui consolide l'intérêt de la survie de l'entreprise et l'intérêt des exploités nationaux. La « solidarité nationale », et la « solidarité industrielle » vont alors se substituer à la « solidarité de classes » (Durand, 1962 : 65-66 ; Adler, 1970 : 182, 184-186, 188). Dans ce contexte de raisonnement, Reynaud (1964)⁹¹ suggère que la présence du syndicat au pouvoir pourrait mener vers sa disparition en tant qu'institution contestataire. Ceci implique, selon cet auteur, que la contestation et la participation au sein de la direction de l'organisation ne peuvent pas coexister lors de la prise de décisions et de la planification. Sellier (1964) suggère que, lorsque le syndicat est

⁸⁸ Rebérioux classe la participation démocratique sous deux catégories. La première catégorie est dite « une participation faible », où « [les] salariés [ont] la possibilité d'être informés et consultés ». La deuxième est dite « une participation renforcée », où « [les] salariés [ont] les moyens de peser véritablement sur les décisions (pouvoir de cogestion) » (Rebérioux, 2003 : 2).

⁸⁹ Lyon-Caen, de son côté, donne trois catégories de participations. La première est la consultation paritaire. Ici, le travailleur participe au comité de l'entreprise sans aucune influence sur la prise de décisions. La deuxième est la négociation collective. Le travailleur conserve alors son indépendance vis-à-vis de l'entreprise tout en insistant sur le principe du conflit d'intérêt dans le but d'influencer la prise de décisions. La troisième est la codécision dans les organes de la société. Cette forte intégration à l'organe de l'entreprise de la part de travailleur lui permet de renforcer la position des travailleurs lors de la prise de décisions (Lyon-Caen, 1972 : 20).

⁹⁰ Murray et Verge affirment que la relation du syndicat avec l'État a été fondée sur trois types de relations. La première relation a été définie par « l'intégration, où les organisations centrales du mouvement syndical participent à la gouvernance de l'État et jouissent d'un statut institutionnel ». La deuxième relation est en lien avec « l'inclusion, où les syndicats sont généralement consultés, [...] sans pour autant être admis à participer à la détermination des orientations de l'État ». La troisième concerne « la marginalisation, où les organisations syndicales accèdent à un certain statut représentatif, mais vivent néanmoins en marge du processus politique [...] » (Murray et Verge, 1994 : 433).

⁹¹ Cette référence a été citée par Sellier (1964 : 199).

en dehors du conseil décisionnel (et/ou administratif), la négociation collective devient « la seule forme de combinaison possible entre la participation et la contestation dans une société économique » (Sellier, 1964 : 203). Cette impossibilité de coexistence entre la participation et la contestation a été expliquée par Sellier (1964 : 203) par la présence des conflits d'intérêts entre le capital et le travail.

Nous présentons dans ce qui suit, la théorie de classes, la théorie des élites, la vision marxiste *versus* la vision élitiste, l'approche dialectique et/ou interactive, et finalement le cadre théorique et la pertinence de la recherche.

2.3. Théorie de classes

Cette section se décline en deux sous-sections. La première présente un bref historique de l'émergence de la notion de classes ainsi qu'une analyse théorique comparative de la notion de classe. La deuxième sous-section expose l'approche marxiste de la lutte de classes et de la relation entre la bourgeoisie et l'État.

2.3.1. Notion de classes

Selon Chatagner (1997), l'origine de l'émergence de la notion de classes remonte à l'époque romaine, voire même à l'époque d'Aristote. Selon lui, la notion de classe sociale a été utilisée durant la période romaine pour différencier les nobles, du clergé et du tiers d'État. La différence entre ces trois classes était étroitement liée à la valeur de la richesse détenue. Chatagner indique que l'émergence de l'industrialisation en GB a donné naissance à l'apparition de plusieurs terminologies au sujet de la notion de la classe. À titre d'exemple, nous citons : la classe inférieure, la classe supérieure et la classe moyenne (la bourgeoisie intellectuelle et les propriétaires de petite et moyenne entreprise). Cette dernière classe est appréhendée, par Aristote, « comme un outil de modération et de protection de la démocratie »⁹². L'auteur évoque également la notion de la classe ouvrière et de la classe savante (Chatagner, 1997 : 16-17). Briand et Chapoulie, à partir du contexte

⁹² Chatagner (1997 : 17-18)

social de la France contemporaine, associent la notion de classe, non seulement au critère de la richesse, mais à d'autres critères tels que la division sociale du travail, le pouvoir, les styles de vie et de comportement culturel et le prestige social (Briand et Chapoulie, 1985 : 5). À cet égard, Dubet affirme que les « inégalités sont multiples et ne sont pas nécessairement superposables : les revenus, les diplômes, le type de travail, l'âge, le sexe » (Dubet, 2003 : 71). Ainsi, l'auteur suggère l'idée de la diversité de la définition et de la construction des classes sociales au sein des sociétés.

Par ailleurs, Wright effectue un « regroupement » de définitions associées à plusieurs auteurs. Il distingue alors quatre définitions de la notion de classes. Premièrement selon Warner (1949), Parsons (1970) et William (1960), les classes sont « des catégories de personnes occupant une position commune au sein d'un ordre social hiérarchisé » (Wright, 1979 : 3). Parsons a indiqué que le processus de la stratification des individus se fait par l'évaluation et la hiérarchisation de leurs actions individuelles. L'évaluation de l'action individuelle est fondée sur sa cohérence avec les choix ordonnés par la culture et les valeurs de la collectivité. La hiérarchisation repose alors sur le « mérite » de l'action individuelle, au niveau de la collectivité, c'est-à-dire, sur son apport du point de vue de l'intérêt collectif. « Le mérite » de l'action individuelle dépend de son caractère, de ses aptitudes et de ses accomplissements par rapport aux valeurs (Laurin-Frenette, 1978 : 138-139). Warner, à partir de son étude sur la structure sociale américaine de Yankee city, minimise l'effet *déterministe* de l'économie dans la détermination de la position sociale de l'individu. Selon lui, la recherche a montré que la position sociale de l'individu dépend, à titre d'exemple, de la profession, des origines familiales, de son appartenance ethnique, de son lieu de résidence dans la ville. Plus précisément, il affirme que « la stratification est un processus d'évaluation des individus par la collectivité, évaluation qui porte sur leurs manières de vivre ». Aussi, il a indiqué que « les critères d'évaluation découlent de certaines valeurs communes ». Enfin, il a indiqué que le résultat de cette stratification n'est autre que la « distribution hiérarchique du prestige [...] comme récompense et reconnaissance

publiques de la conformité (de l'action) aux valeurs des membres de la collectivité » (Laurin-Frenette, 1978 : 197, 204-205)⁹³.

Deuxièmement Dahrendorf (1959) et Lenski (1966) ont défini les classes comme des « groupes de conflits qui sont déterminés par leurs positions au sein des structures de pouvoirs ou d'autorités » (Wright, 1979 : 3). Selon Dahrendorf (1959), le pouvoir, dans un système social autoritaire, est la source de la division de la société en deux groupes antagonistes. Ces derniers sont en situation de conflits permanents. La première classe sociale est définie par ceux qui possèdent l'autorité, alors que la deuxième classe est définie par ceux qui ne la possèdent pas. Cette division implique l'absence d'une classe intermédiaire entre la classe dominante et la classe dominée (Laurin-Frenette, 1978 : 312). Pour Dahrendorf, la notion de la classe reflète « les collectivités organisées ou inorganisées d'individus qui ont en commun des intérêts latents ou manifestes » (Dahrendorf, 1959 : 238) » (Laurin-Frenette, 1978 : 313). Par cette division, Dahrendorf a donné une structure bidimensionnelle, voire multidimensionnelle au conflit. Cette diversité est reliée à la position de l'individu dans le rapport de force. Cela étant dit, l'individu peut être, à la fois, dans la position du dominé et dans la position du dominant. Dahrendorf a expliqué cette situation en se référant au principe de la « multiplication des associations » qui provoque la « multiplication des zones de combat » (Dahrendorf, 1959 : 215) » (Laurin-Frenette, 1978 : 314)⁹⁴. Pour Lenski, la répartition et/ou le contrôle des ressources rares se font par des rapports sociaux conflictuels et concurrentiels. Cette lutte entre les individus s'inscrit dans une course au pouvoir. Celui qui a le « privilège » de contrôler la grande part du surplus de produits est celui qui a le plus de pouvoir⁹⁵. Selon Lenski, la stratification en

⁹³ Coenen-Huther a cité les différentes classes qui ont été développées par Warner (1963) de la manière suivante : « Les deux classes supérieures (*upper-upper class* et *lowerupper class*) constituent un noyau clairement identifiable par son style de vie et sa localisation géographique (les beaux quartiers). Ensemble avec la classe moyenne supérieure (*upper-middle class*), elles constituent un niveau qu'on tend à considérer comme nettement au-dessus de Monsieur-Tout-le-Monde. La classe moyenne inférieure (*lower-middle class*) et la classe inférieure supérieure (*upper-lower class*) forment ensemble le niveau auquel s'identifie la majorité de la population. La classe inférieure- inférieure (*lower lower class*) constitue ce qu'on appelle de nos jours les milieux défavorisés » (Coenen-Huther, 2005 : 12)

⁹⁴ Dans ce contexte, Coenen-Huther mentionne que Dahrendorf (1957, 1972) a retenu, à la fois, la « conception conflictuelle » marxiste, et la conception « wébérienne de la multiplicité des groupements sociaux et des occasions de conflit » (Coenen-Huther, 2005 : 12).

⁹⁵ Lenski a utilisé dans son raisonnement la notion wébérienne du pouvoir. « Weber a défini le pouvoir comme la probabilité qu'une personne ou un groupe de personnes accomplisse sa volonté malgré l'opposition

classes est définie en fonction de trois critères : l'ampleur des besoins de chaque individu du surplus, le degré de pouvoir qui permet à l'individu d'avoir le privilège de contrôler le plus grand nombre de ressources rares, et le niveau de prestige que l'individu peut retirer du pouvoir et du privilège (Laurin-Frenette, 1978 : 231). Ainsi, Lenski a conclu que la classe signifie « la classe de pouvoir »⁹⁶. Cette dernière se traduit par « un agrégat d'individus occupant une position semblable par rapport à certaines formes de pouvoir, de privilège ou de prestige (Lenski, 1966 : 45) » (Laurin-Frenette, 1978 : 233)⁹⁷.

Troisièmement, Weber (1922), Gidens (1973) et Parkin (1971), fortement influencés par la vision Wébérienne, « ont défini les classes comme des groupes de personnes ayant un état économique commun “les chances de vie” » (Wright, 1979 : 3). Selon Weber, la classe est une hiérarchisation économique des individus qui est la conséquence directe de la distribution inégale du pouvoir économique (Laurin-Frenette, 1978 : 97). Plus précisément, Weber a conçu la classe « en relation avec la distribution et la consommation, c'est-à-dire, en relation avec l'accès à différents marchés » (Coenen-Huther, 2005 : 11). En d'autres termes, « la situation de “classe” est la conséquence directe de la situation de l'individu sur le marché » et « la situation de l'individu » est reflétée, selon Weber, par la nature de « “ses chances” de se procurer des biens et des revenus par l'intermédiaire du marché des biens et du marché du travail ». D'où l'idée centrale de Weber selon laquelle le pouvoir économique de l'individu, dans le marché du travail et dans celui des biens et de services, est orienté et conditionné par le principe de la propriété. Ce dernier détermine le niveau de « chance de vie » de l'individu dans les marchés en question (Laurin-Frenette, 1978 : 99-100). « On peut alors parler de classe quand un certain nombre d'individus partagent certaines composantes de ces chances dans la vie » (Coenen-Huther, 2005 : 11). Weber a mentionné que les ouvriers et les patrons sont les plus touchés par le principe

d'autrui (Lenski, 1966 : 45) » (Laurin-Frenette, 1978 : 231). Comme sources de pouvoir, Lenski a cité « la propriété, la profession, la position politique, la race, le sexe, l'éducation, etc. » (Laurin-Frenette, 1978 : 232).

⁹⁶ « Les membres d'une classe de pouvoir partagent certains intérêts : ces intérêts communs constituent le fondement politique de leur hostilité envers les autres classes » (Lenski, 1966 : 76) » (Laurin-Frenette, 1978 : 235).

⁹⁷Comme dans le cas de Dahrendorf (1959), Laurin-Frenette (1978 : 234) signale que le raisonnement de Lenski est « calqué » à celui de Weber, étant donné qu'il a créé une relation étroite entre la multiplicité des classes et la multiplicité des moyens de pouvoir (multidimensionnelle du pouvoir comme moyen) (Laurin-Frenette, 1978 : 234)

d'antagonisme de classe, car les deux acteurs sont en lutte continue au sujet des « prix » (Laurin-Frenette, 1978 : 102-103).

Quatrièmement, Bukharin (192) et Lenine (1914) définissent les classes principalement en fonction de « la position structurelle commune au sein de l'organisation sociale de la production » (Wright, 1979 : 4). Cette définition prend ses racines dans l'analyse marxiste des rapports sociaux de production où coexistent continuellement deux classes antagonistes et conflictuelles : « une classe opprimente (exploiteur) et une classe opprimée (exploité) ». Ces deux classes sont en lutte continue, ce qui aboutit soit à un changement révolutionnaire de la société, soit à la destruction des deux classes (Marx et Engels, 1972 : 28). Selon la vision marxiste, les relations conflictuelles des classes antagonistes constituent la dynamique centrale du développement historique humain (Comninel, 1987 : 166-167). Nous développerons plus longuement l'analyse marxiste de classe dans la sous-section 2.2.2.1 de ce chapitre.

À partir de cette quadruple classification mettant en comparaison plusieurs définitions de la notion de classe, Wright explique que la définition de Marx reste la plus appropriée pour expliquer le processus dynamique de la vie sociale. Trois idées principales ont été suggérées par Wright pour justifier la pertinence scientifique de la définition marxiste de la classe. La première idée relève de la vision relationnelle plutôt que d'une vision de « gradation » (*gradational*). Une vision relationnelle implique une relation de causalité et/ou de dépendance entre les classes sociales, alors que la vision de « gradation » renvoie à une relation de hiérarchie qui dépend des ressources matérielles, de la nature du pouvoir et de la nature du prestige (Ossowski, 1963)⁹⁸. Ainsi, la vision relationnelle a une dimension qualitative, alors que la vision de « gradation » a une dimension quantitative de différenciations. Selon Marx, les classes sociales ne sont pas définies en termes relatifs, c'est-à-dire par rapport à la situation économique qu'ils occupent et/ou à la richesse qu'ils possèdent, mais elles sont plutôt définies par leurs relations sociales avec les classes opposantes et/ou différentes (Wright, 1979 : 6). La deuxième idée est relative à la relation

⁹⁸Wright (1979 : 5).

des classes, au centre de l'organisation sociale de la production plutôt qu'à l'intérieur du marché. À cet égard, Wright affirme que l'organisation sociale de la production permet de dépasser le contexte de la société capitaliste pour toucher la société précapitaliste. Weber, de son côté, décrivant les relations de marché, restreint l'existence des classes sociales à la seule société capitaliste. Aussi, selon Wright, l'émergence du conflit dans le marché du travail au sujet du salaire n'implique pas que les acteurs et le conflit ont été définis par les relations de marché elles-mêmes, mais par la structure de la position de chaque acteur au sein du processus de production et par la nature de la relation qui émerge entre les acteurs. Selon lui, les relations du marché expliquent la manière par laquelle les individus sont classés dans le processus de production (Wright, 1979 : 9-10). La troisième idée concerne l'enracinement du processus d'organisation de la production dans les relations de l'exploitation. Contrairement aux relations d'exploitation reposant sur l'aspect relationnel faisant apparaître le principe d'antagonisme entre les classes, la division technique du travail, selon Wright, est basée sur le principe de la « gradation » qui conduit à une classification de classes fondée sur la nature de la fonction occupée au sein de la structure sociale (ex. la détermination des conditions du travail et le contrôle des ressources). À titre d'exemple, les cols bleus représentent la classe des travailleurs, les cols blancs la classe moyenne, et le manager représente la classe moyenne supérieure ou la classe supérieure. Touraine et Belle avancent que les experts et les technocrates sont définis comme une classe dans la période post-industrielle (Wright, 1979 : 11-12). Contrairement à la relation d'exploitation (issue de la lutte sur le surplus (le profit) - origine du conflit et de la division sociale, la relation de l'autorité, selon Wright, présente un réseau complexe de divisions exposant une structure d'intersections de relation d'autorité entre les différentes organisations, où la personne peut être à la fois dominante et dominée. Ceci amène le problème de l'identification de la structure de la classe sociale (Wright, 1979 : 13-14).

L'idée d'enracinement du processus d'organisation de la production dans les relations d'exploitation n'exclut pas le rôle et la présence de la relation d'autorité et de la division technique du travail dans la théorie marxiste de classes. En effet, la relation d'autorité au sein du mode de production capitaliste permet de dominer et de diriger les travailleurs pour s'assurer que le surplus du travail soit achevé au cours de la production. Aussi, la division

technique du travail permet d'identifier, au sein du système d'économie sociale, qui a ou n'a pas la capacité de contrôler l'organisation technique de la production (Wright, 1979 : 16-17).

L'analyse de classe nous amène donc inévitablement à étudier l'approche marxiste. En effet, Karl Marx a été l'un des auteurs ayant marqué le plus largement la littérature scientifique du concept de classe à partir d'une relation conflictuelle entre les acteurs antagonistes. L'étude de l'approche marxiste nous permet d'élaborer les concepts scientifiques nécessaires, utiles à l'analyse de la relation conflictuelle entre le syndicat et l'État. Cette relation conflictuelle est axée autour du contrôle du processus de démocratisation du système socio-économique.

2.3.2. Approche de Marx

2.3.2.1. Classes et lutte de classes selon Marx

L'émergence et le développement de l'industrie en Angleterre, en Allemagne et en France ont contribué à instaurer et à renforcer le mode de production capitaliste. En se référant à l'analyse de Marx, ce mode de production capitaliste génère deux pôles antagonistes centraux au sein de la structure sociale : la classe de la bourgeoisie et la classe du prolétariat. Autour de ces deux classes gravitent d'autres types des classes sociales⁹⁹. Selon Marx, l'existence de ces deux classes est le résultat des rapports sociaux de production capitalistes fondés principalement sur la possession des moyens de production et sur l'exploitation de la force de travail¹⁰⁰. Pour Marx, la classe de la bourgeoisie monopolise les moyens de production et achète la force de travail du prolétariat par le paiement d'un

⁹⁹ Marx définit cinq autres classes. La première classe est celle de l'aristocratie financière (les banquiers, les propriétaires de mines de charbon et de fer, les rois des chemins de fers et les rois de la bourse). La deuxième classe est la petite bourgeoisie (les artisans et les commerçants). La troisième classe est celle du lumpenprolétariat. Lumpenprolétariat est formé par un prolétariat de nature secondaire qualifié de sous-prolétariat. Le sous-prolétariat est le résultat de l'exode rural ou de l'exclusion des ouvriers de la grande industrie due à la mécanisation de la production. La quatrième classe est celle de la paysannerie parcellaire, formée par des paysans éparpillés. La cinquième classe est celle des grands propriétaires fonciers entrant en lutte avec les capitalistes qui exploitent leurs terres dans le partage de la plus-value (Durand, 1995 : 57-62).

¹⁰⁰ Marx définit la force de travail par « l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles » (Marx, 2008 : 263).

salaires¹⁰¹. La classe du prolétariat est le producteur direct des biens de consommation et vend sa force de travail dans le but de se reproduire. La notion d'exploitation en milieu de travail a un fondement économique et repose sur le concept de plus-value. La plus-value est la valeur du surtravail non payé qui a été réalisé par le travailleur pour les propriétaires des moyens de production (Marx et Engels, 1972 : 41 ; Briand et Chapoulie, 1985 : 10-11, 14-15 ; Marx, 2008 : 265-266, 319, 418). Pour Marx, le système d'exploitation sous-jacent au mode de production capitaliste fait que « les classes n'existent que les unes par rapport aux autres dans un rapport fondamentalement conflictuel qui a ses racines dans le système de production » (Chatagner, 1997 : 22).

Par ailleurs, l'existence des classes est nourrie par le développement d'une conscience collective des individus au sein d'une même classe (Dubet, 2003 : 72). Les classes doivent en effet développer en elles une « prise de conscience de leurs intérêts communs et se sont donnés des instruments de lutte collective » (Chatagner, 1997 : 22). Au sujet de la conscience, Marx suggère que la conscience chez le prolétariat a évolué graduellement. Selon lui, elle a commencé de manière individuelle, puis en microgroupe dans la fabrique, puis en méso-groupe dans la branche, ensuite en macro-groupe au plan national. Le mécanisme de l'évolution de la conscience des travailleurs a alors été le résultat direct de leur conscience de la dégradation de leur situation économique dans le temps (p. ex. baisse continue des salaires, augmentation de la pauvreté). La détérioration du niveau de vie des travailleurs a d'ailleurs été expliquée par Marx comme le résultat direct de la concurrence entre les propriétaires de capital. La conscience de la part des travailleurs découlant du mode de production capitaliste a entraîné la formation « des associations permanentes formant une armée de masse comme moyen de défense contre la classe de la bourgeoisie » (Marx et Engels, 1972 : 43-45 ; Marx, 2008 : 660).

Évoquant la conscience de la classe du prolétariat, Marx suggère que la conscience ne peut être à l'état mature que si la classe du prolétariat prend conscience de son rôle historique

¹⁰¹« La société bourgeoise moderne n'a pas aboli les antagonismes de classes. Elle n'a fait que substituer de nouvelles classes, de nouvelles conditions d'oppression, de nouvelles formes de luttes à celles d'autrefois. » (Marx et Engels, 1972 : 29).

en tant qu'outil de la libération de l'humanité de la domination de la classe de la bourgeoisie. Il indique également que la conscience devrait être suscitée et alimentée par les intellectuels et elle doit posséder une idéologie propre et un parti propre (Marx et Engel)¹⁰². En effet, la classe de la bourgeoisie a tendance à marginaliser et à affaiblir la conscience de la classe du prolétariat par les lois, la morale et la religion. Dans ce contexte Lénine a présenté le parti politique comme l'avant-garde de la classe ouvrière (Marx et Engels, 1972 : 49 ; Chatagner, 1997 : 23-24). L'ultime objectif de la conscience du prolétariat porte sur l'élimination de la classe de la bourgeoisie, l'appropriation collective des moyens de production et la conquête du pouvoir. La vision de Marx cherche alors l'amélioration du bien-être collectif des travailleurs (Marx et Engels, 1972 : 54, 57, 64). Contrairement à la démocratie politique (le partage du pouvoir) de la bourgeoisie libérale, l'idéologie marxiste vise une démocratie socio-économique (justice et égalité)¹⁰³.

La classe prolétarienne apparaît ainsi comme une « rivale » à la classe bourgeoisie en ce qui concerne la répartition de la richesse. Pour protéger ses intérêts, la bourgeoisie a eu recours à une entité de pouvoir : l'État. Historiquement, la bourgeoisie a utilisé l'État pour instaurer un système bureaucratique qui régleme la relation entre le capital et le syndicat dans le but d'affaiblir la menace de la classe prolétarienne. Nous analysons alors la relation entre la bourgeoisie et l'État.

2.3.2.2. Bourgeoisie et État

Marx, à travers son étude historique des révolutions, conclut que l'État est le produit de la société. Plus précisément, l'État est le produit de la classe dominante qui cherche à instaurer la stabilité sociale pour consolider son pouvoir. La classe dominante à laquelle Marx fait référence est la classe de la bourgeoisie (Durand, 1995 : 66-67)¹⁰⁴. Au sujet de la

¹⁰² Cette idée a été citée par Durand (1995 : 65).

¹⁰³ « Ce qui caractérise le communisme, ce n'est pas l'abolition de la propriété en général, mais l'abolition de la propriété bourgeoise » (Marx et Engels, 1972 : 55).

¹⁰⁴ « À chaque étape de l'évolution que parcourait la bourgeoisie correspondait pour elle un progrès politique. [...], la bourgeoisie, depuis l'établissement de la grande industrie et du marché mondial, s'est finalement emparée de la souveraineté politique exclusive dans l'État représentative moderne. Le gouvernement moderne n'est qu'un comité qui gère les affaires communes de la classe bourgeoise tout entière » (Marx et Engels, 1972 : 32-33). Également, « La bourgeoisie, dit Marx dans Le Dix-huit Brumaire, prend possession

gouvernance de la classe de la bourgeoisie dominante, Lukić indique en se référant à Marx que la classe de la bourgeoisie ne forme pas en totalité la classe gouvernante. Selon Marx, la formation de la « classe dirigeante réduite » se fait à partir de « la division du travail et la spécialisation pour l'activité politique » au sein de la classe économique propriétaire des moyens de production. Cette classe dirigeante « exerce les activités politiques, culturelles et autres qui sont nécessaires à la classe gouvernante » (Lukić, 1964 : 99-100).

La spécialisation de la bourgeoisie capitaliste dans l'activité politique vise la monopolisation de l'État pour protéger ses intérêts économiques¹⁰⁵. Le fonctionnement de l'État capitaliste est assuré par la bureaucratie qui agit comme un instrument d'autorité de la classe. La bureaucratie permet en effet d'établir et d'assurer la puissance de la classe dominante par l'assimilation de l'intérêt de la classe propriétaire des moyens de productions à l'intérêt général (Busino, 1993 : 24-26). D'après la conception marxiste, le rôle de l'État est omniprésent dans tous les systèmes sociopolitiques (Comminel, 1987 : 172). Ceci implique que l'État ne se définit pas seulement comme un arbitre et un acteur externe au système d'exploitation dans les rapports sociaux de production. Au contraire, il est intégré dans le système en question ; et il joue, à la fois, le rôle du protecteur du capital et le rôle d'exploiteur. Son rôle d'exploiteur est matérialisé par la loi, la régulation, la médiation, etc. Ainsi, l'existence d'un système permanent d'exploitation fondé sur l'extraction de surplus implique nécessairement l'existence d'un système permanent du pouvoir politique qui le soutient. La présence d'une relation très solide entre le pouvoir et le capital n'est pas systémique. À cause de la lutte pour le pouvoir, les intérêts politiques, sociaux et économiques de l'État peuvent diverger des intérêts purement économiques de la classe « bourgeoise » basés principalement sur l'accumulation du capital (Comminel, 1987 : 171-172).

du pouvoir d'État, soit "du pouvoir gouvernemental [l'exécutif, le plus important d'entre tous, celui qui domine], de l'armée et du corps législatif, bref de l'ensemble du pouvoir d'État, renforcé par les élections générales, qui faisaient apparaître sa domination comme étant l'expression de la volonté du peuple" (Marx, 1851 : 101-102) » (Herrera, 2001 : 9-10).

¹⁰⁵ Marx suggère que « la bourgeoisie naissante ne saurait se passer de l'intervention constante de l'État ; elle s'en sert pour "régler" le salaire, c'est-à-dire pour le déprimer à un niveau convenable, pour prolonger la journée de travail et maintenir le travailleur lui-même au degré de dépendance voulu » (Marx, 2008 : 744).

Selon la vision marxiste, l'État est défini comme un « État de classe » qui présente en lui une « forme non solidaire de la société »¹⁰⁶. Comme solution à cette situation, Marx fait appel à une « société sans classes », produit direct de la destruction du système capitaliste par la classe du prolétariat¹⁰⁷. Suite à cette lutte, la classe du prolétariat conquiert le pouvoir politique et monopolise la gestion de l'État à sa manière¹⁰⁸. Cette société traduit en elle l'existence d'une « société solidaire que correspond l'État idéal, comme aussi la démocratie idéale » (Adler, 1970 : 75, 92-93)¹⁰⁹. Cet « État idéal » est défini comme « une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous » (Marx et Engels, 1972 : 70)¹¹⁰. Plus précisément, nous parlerons « [...] d'un État déperissant, où les fonctions de l'État sont reprises par les forces sociales nouvelles : organisation et gestion » (Lefebvre, 1974 : 110)¹¹¹.

¹⁰⁶« Une mutation s'opère dans le concept d'État que Marx, [...], évoluant de cette conception d'un État [...] aliénée de la société civile ([...]) à une conception plus instrumentale de l'État, analysé comme un instrument de classe, née de l'histoire de la lutte des classes, intervenant dans ces luttes de classes. L'État va ainsi devenir la forme politique d'organisation de la bourgeoisie, qui *en prend possession, se l'approprie*, pour assurer l'exploitation économique du prolétariat » (Herrera, 2001 : 4-5).

¹⁰⁷« Si le prolétariat dans sa lutte contre la bourgeoisie, se constitue forcément en classe, s'il s'érige par une révolution en classe dominante et, comme classe dominante, détruit par la violence l'ancien régime de production, il détruit, en même temps que ce régime de production, les conditions de l'antagonisme de classes, il détruit les classes en général et, par la même, sa propre domination comme classe » (Marx et Engels, 1972 : 69-70).

¹⁰⁸Au sujet de cette idée, nous nous référons à Berthier (2009) et Herrera (2001). Berthier (2009), dans son article « pouvoir, classe ouvrière et "dictature du prolétariat" », signale que le « pouvoir du prolétariat » reflète la « dictature du prolétariat ». Dans son raisonnement, il s'est basé sur deux arguments. Le premier est que Marx ne définit pas exactement la « dictature du prolétariat ». Le deuxième est que Marx utilise rarement la « dictature du prolétariat » dans ses écrits (Berthier, 2009 : 1 ; 9-11). À titre d'exemple, nous allons citer la lettre que Marx a écrite à son ami Weydemeyer, qui est datée du 5 mars 1852. Dans cette lettre, Marx a parlé de la dictature du prolétariat sans la définir. Dans cette lettre Marx a dit : « Ce que j'ai apporté de nouveau, c'est : “de démontrer que l'existence des classes n'est liée qu'à des phases historiques déterminées du développement de la production” ; “que la lutte des classes mène nécessairement à la dictature du prolétariat” ; “que cette dictature elle-même ne représente qu'une transition vers l'abolition de toutes les classes et vers une société sans classes” » (Berthier, 2009 : 10). Herrera mentionne qu'« entre la société capitaliste et la société communiste, se place la période de transformation révolutionnaire de celle-là en celle-ci. À quoi correspond une période de transition politique où l'État ne saurait être autre chose que la dictature du prolétariat (Critique du Programme de Gotha, p. 26) » (Herrera, 2001 : 22).

¹⁰⁹ « La démocratie véritable, la démocratie en soi, fait de l'État ce que Marx appelle “l'homme objectivé”, [...]. La démocratie vraie, comme vérité de l'État, permet de mettre fin à la division de la société civile et de résoudre les oppositions d'intérêts individuels. [...]. Elle est ce qui permet de former la communauté universelle des hommes, et de la former réellement et non plus fictivement, comme dans la société bourgeoise moderne et son libéralisme constitutionnel, où les “droits de l'homme” servent en fait de masque à l'exercice concurrentiel des intérêts égoïstes des propriétaires privés » (Herrera, 2001 : 3).

¹¹⁰« Dans la société communiste, le travail accumulé n'est qu'un moyen d'élargir, d'enrichir et d'embellir l'existence des travailleurs » (Marx et Engels, 1972 : 57)

¹¹¹« Dans la guerre civile en France, Marx introduit l'idée que la commune et ses institutions représentent l'antithèse de l'Empire, le modèle de ce que sera l'État révolutionnaire après la destruction de la machine d'État de la bourgeoisie » (Aron, 2002 : 536). Marx mentionne également que « “la commune devrait être,

À partir de ce qui a été développé ci-dessus, nous avons pu remarquer que la lutte de classes selon Marx a un fondement politique même si elle repose sur des concepts économiques. Pour Marx, le changement positif au sein de la structure sociale passe par un changement au niveau du pouvoir, et que l'acte révolutionnaire économique sans soutien politique reste impuissant. Cela dit, la lutte de classes sera comprise par la lutte du pouvoir. Ainsi la lutte de classes implique une lutte politique.

Par ailleurs, Marx présente un système social ayant un fonctionnement dynamique où la classe dirigeante est principalement formée par les bourgeois possédant les moyens de production et la lutte entre les classes antagonistes constitue le mécanisme de l'évolution sociale. Si cette affirmation de Marx est observable, elle n'est néanmoins pas absolue, car la complexité des systèmes socio-économiques nous permet, *a priori*, de dire que le moteur du mécanisme de l'évolution sociale a une signification plus large. En effet, affirmer catégoriquement que le fonctionnement du système social repose principalement sur l'aspect conflictuel mène vers une situation finale stagnante (le communisme). Il nous semble alors pertinent de présenter la théorie des élites qui peut compléter scientifiquement le raisonnement de Marx dans l'explication des rapports sociaux de production et de la répartition de la richesse. Les concepts associés à la théorie des élites peuvent nous aider à mieux expliquer le rôle du syndicat dans le processus de démocratisation.

2.4. Théorie des élites

Cette section est divisée en deux sous-sections. La première traite l'émergence et les caractéristiques du concept de « l'élite ». La deuxième met l'accent sur le lien entre le concept d'élitisme et celui du corporatisme.

2.4.1. Approche de Pareto et de Mosca

Bien que Busino (1992) et Bottomore (1993) aient présenté deux dates différentes au sujet du début de l'utilisation du mot « élite », ils sont en accord sur le sens de son utilisation.

non pas un organisme parlementaire, mais un corps agissant, exécutif et législatif à la fois [...]” (Pareto, 1926 : 388) » (Aron, 2002 : 537).

Selon ces deux auteurs, le mot « élite » définit le meilleur produit ou la meilleure personne par excellence¹¹². Genieys indique que « c'est dans les pays anglo-saxons où la tradition sociologique retient l'idée "d'élite" comme alternative politiquement acceptable au concept marxiste de "classe dirigeante" » (Genieys, 2000 : 82).

Pareto (1848-1923) et Mosca (1858-1941) sont les deux principaux fondateurs de la théorie des élites. Ces deux théoriciens affirment que « le pouvoir politique » a un rôle déterministe dans l'explication de l'inégalité sociale (Genieys, 2000 : 81 ; Blanchet, 1975 : 8)¹¹³. Leferme-Falguières et Van Renterghem indiquent que la théorie des élites place « au cœur de l'analyse sociale et historique, non pas l'action des masses, mais des "minorités successives" considérées comme à l'origine du mouvement historique » (Leferme-Falguières et Van Renterghem, 2001 : 57). La théorie des élites indique que le système politique dans le monde capitaliste ne se définit pas par la démocratie traditionnelle (la *volonté* directe du peuple), mais, plutôt, par un système politique qui est fortement influencé soit par le système oligarchique tyrannique, soit par le système démocratique polyarchique (Blanchet, 1975 : 8 ; Hassner, 1965 : 61)¹¹⁴.

¹¹² Busino affirme que le « "Féminin de 'élite', ancien participe passé de 'élire' en usage déjà au XII^e siècle, il prend au cours du XIV^e siècle le sens de 'élu', 'choisi', 'éminent', 'distingué'" » (Busino, 1992 : 3). Pour Bottomore le mot "élite" a été utilisé, durant le dix-septième siècle, pour désigner le meilleur produit par excellence. Puis, depuis 1930, ce mot a pris une grande place dans le cadre social et politique anglo-saxon (GB et les États-Unis). Alors qu'en Europe, depuis la fin du 19^e siècle, ce mot a pris une grande place dans le cadre social et politique (Bottomore, 1993 : 1).

¹¹³ Busino signale que Frédéric Le Play (1806-1882) est le père fondateur de la théorie des élites. Le Play, en se basant sur les effets de l'industrialisation sur les conditions de la vie des ouvriers et sur les budgets familiaux, suggère la présence d'une division au sein de la société. Cette division est définie par l'émergence d'une classe supérieure possédant le courage, le sens de la justice, la prudence, la tempérance, la charité, l'espérance et la foi. Cette même classe est dépourvue d'individualisme égoïste et des intérêts partisans. La deuxième classe, dite inférieure, est dominée par les personnes affaiblies et désorganisées. Cette classe dirigeante supérieure a été nommée par Le Play comme la « classe élue ». Cette classe, qui est différente de la classe politique des dirigeants, a comme rôle la mise en œuvre de la stabilité sociale et la création des institutions assurant une bonne orientation pour les hommes de la société (Busino, 1992 : 9-10).

¹¹⁴ La théorie des élites, en tant que critique aux idéologies progressistes, présente la démocratie dans le monde moderne comme « une duperie, une fraude, et dans le meilleur des cas un mirage. L'ordre social reste immuable. La prétention de vouloir le changer est une tromperie. La lutte entre des classes antagonistes est un simulacre pour détourner l'attention du véritable enjeu et de l'affrontement réel, celui qui met aux prises plusieurs minorités pour la maîtrise de l'hégémonie sociale » (Busino, 1992 : 8).

Par le principe de la répartition inégale du pouvoir, Pareto et Mosca ont montré l'existence de deux classes sociales antagonistes : la classe supérieure et la classe inférieure. La première classe est minoritaire et monopolise le pouvoir. La deuxième classe est majoritaire et dépossédée (et/ou privée) du pouvoir. Pareto a suggéré que la classe supérieure est répartie entre deux groupes. Le premier groupe est formé par l'élite gouvernante et le deuxième groupe est formé par l'élite non gouvernante. L'élite gouvernante est caractérisée par le principe de l'hétérogénéité (Busino, 1992 : 11-14 ; Genieys, 2011 : 61 ; Pareto, 1968 : 1297-1298)¹¹⁵. Mosca a utilisé pour sa part le concept de « la classe politique » pour définir le groupe gouvernant. Cette « classe politique », selon lui, est définie « comme un invariant historique en partant du postulat que toutes les minorités gouvernantes imposent leurs *volontés* politiques à la majorité ». Par ces mots Mosca a cherché à confirmer deux idées principales. La première idée concerne la permanence de la relation de suprématie de la minorité gouvernante. La deuxième confirme la marginalisation de la majorité dominée dans le processus de prise de décisions. Pour légitimer son pouvoir politique, la minorité gouvernante utilise « la notion de *formule politique* » qui se traduit par « la ruse et la rhétorique »¹¹⁶. Puis en 1923, Mosca, dans son ouvrage des « *Elementi di scienza politica* », a présenté le concept de « la classe dirigeante » à la place du concept de « la classe politique ». La classe dirigeante, selon lui, définit une hiérarchie de fonctionnaires qui assurent le processus de la gouvernance (Busino, 1992 : 11 ; Genieys, 2011 : 90, 95, 97-99)¹¹⁷.

¹¹⁵ Pareto mentionne le principe de l'hétérogénéité pour suggérer l'idée que, dans le cadre réel, la société humaine n'est pas homogène, car « les hommes sont différents physiquement, moralement, intellectuellement » (Pareto, 1968 : 1293).

¹¹⁶ Aron a indiqué que l'école machiavélienne et celle marxiste ont utilisé la notion de la plouto-démocratie dans le système politique démocratique parlementaire des pays capitalistes. Cette idée a été fondée sur le fait que les parlementaires « remplissent les fonctions officielles et tiennent le devant de la scène sans être les vrais maîtres. Ils manipulent les masses par la ruse ou l'éloquence, mais ils sont manipulés par ceux qui possèdent les moyens de puissance, c'est-à-dire surtout, dans les sociétés modernes les magnats de l'industrie ou de la finance » (Aron, 1965 : 9).

¹¹⁷ Busino suggère que Mosca n'est pas arrivé à distinguer la classe politique de la classe dirigeante. Mosca pour différencier les élites gouvernantes a utilisé le critère de la formation, de l'organisation et du fonctionnement de la classe dirigeante (Busino, 1992 : 12). Aron, de son côté, suggère une différence entre la notion élite, la classe politique et la classe dirigeante. Selon lui l'élite est « ceux qui, dans diverses activités, sont au sommet de la hiérarchie, qui occupent d'importantes positions privilégiées que ce soit en termes de richesse ou de prestige ». La classe politique est « la minorité beaucoup plus étroite qui exerce les fonctions politiques de gouvernement ». La classe dirigeante est une classe qui se positionne « entre l'élite et la classe politique et comprendrait les personnes privilégiées qui, sans exercer présentement de fonctions politiques, ont un rôle influent » (Blanchet, 1975 : 15).

À la différence de Mosca qui a utilisé le principe de l'organisation pour différencier l'élite gouvernante de l'élite non gouvernante (Bottomore, 1993 : 3), Pareto a utilisé le critère psychologique. Selon Pareto, le principe de la psychologie est l'élément central du mécanisme de la circulation des élites. La psychologie a été définie comme un facteur naturel qui se manifeste par « l'attitude »¹¹⁸. Au sujet de la « circulation des élites », l'aspect psychologique a été expliqué par le principe de la différenciation des « résidus » entre les individus. La circulation des élites se fait sur un plan horizontal (Ici, elle prend naissance au sein de la classe supérieure) et sur un plan vertical (Ici, elle prend naissance au sein de la classe inférieure) (Genieys, 2011 : 69 ; Busino, 1992 : 15-17)¹¹⁹.

Pareto a défini deux types de classes de résidus dans le mécanisme de la circulation des élites. La classe I du résidu qui est définie par « l'instinct des combinaisons », et la classe II du résidu qui est définie par « la persistance des agrégats » (Genieys, 2011 : 59 ; Pareto, 1968 : 466, 468-469, 533-534). « L'instinct des combinaisons » se traduit par « l'instinct de l'innovation, de l'initiative et de l'activité ». Ce type d'instinct implique une action humaine basée sur « la ruse »¹²⁰, « la persuasion » et « la souplesse ». « La persistance des agrégats » se traduit par « l'instinct de conservatisme, de l'inertie et de la passivité ». Ce type d'instinct implique une action humaine basée sur « la force »¹²¹, « l'autorité » et « la répression ». Selon Pareto, la maintenance du pouvoir s'explique par une combinaison

¹¹⁸ Plus précisément, Pareto signale que « les élites sont par "nature" les personnes qui sont dotées d'une capacité particulière pour "combiner certaines choses avec d'autres choses de nature diverse ou similaire" (Traite de sociologie générale, 1968 : §889) ». À partir de ces combinaisons, certaines d'entre elles [...] innovent [...], inventent [...], fondent de nouvelles interprétations [...] ou encore créent de nouvelles entités [...] » (Genieys, 2011 : 59).

¹¹⁹ Pierre Birnbaum met en lumière la différence entre le point de vue élitiste de Pareto et celui de Mosca. Selon lui, le raisonnement de Pareto « vérifie la permanence du phénomène élitiste en soulignant l'existence de prédispositions permettant de faire partie de l'élite tout en admettant le principe de circulation des élites au sein même de la structure du pouvoir. Le raisonnement de Mosca, quant à lui, « tout en reconnaissant "le fait élitiste", c'est à-dire l'existence d'une classe des gouvernants qui monopolise le pouvoir dans les sociétés modernes, admet le postulat selon lequel dans les régimes représentatifs libéraux, la naissance d'une classe politique plus hétérogène et davantage conflictuelle est possible » (Genieys, 2000 : 81-82).

¹²⁰ « La ruse » implique « la connaissance, la diplomatie, la stratégie et l'utilisation correcte de tous les biens symboliques » (Genieys, 2011 : 64).

¹²¹ « La force » implique « non seulement la violence légale exclusive, mais aussi et davantage la force d'âme, la dévotion à la communauté, le culte de l'idéal, l'esprit de sacrifice (Busino, 1988 : 59) » (Genieys, 2011 : 64).

équilibrée de ces deux classes de résidus en question (Laurin-Frenette, 1978 : 42, 46 ; Pareto, 1968 : 1301, 1305).

Dans le milieu anglo-saxon, qui a vu dans la théorie des élites un substitut au concept de la classe dirigeante marxiste¹²², il y a eu un grand débat entre les chercheurs au sujet de la nature de la théorie d'élite. Le premier courant perçoit la théorie des élites comme « moniste » (homogénéité de l'élite), alors que le deuxième courant perçoit la théorie des élites comme « pluraliste » (diversité des élites) (Genieys, 2000 : 87)¹²³. À partir des années 1950, Mills, comme ses héritiers ayant justifié l'existence d'une « classe d'élite » (Genieys, 2000 : 88)¹²⁴, a cherché empiriquement à consolider « l'approche théorique moniste de l'élite »¹²⁵. Les analyses empiriques au sujet du cadre moniste des élites ont été débütées par Burnham (1941) aux États-Unis. Ce dernier suggère que la révolution managériale a donné naissance à une « élite managériale », dans un contexte moniste, contrôlant à la fois le pouvoir économique et politique (Genieys, 2008 : 42). Puis, Mills, à partir d'une étude empirique sur la structure sociale américaine a distingué trois types d'élite : l'élite militaire, l'élite politique et l'élite économique. Une homogénéité de ces trois élites instaure le « *Power elite* » (élite des puissants ou élite du pouvoir) (Schram, 1957 : 157 ; Mauger, 2008 : 203)¹²⁶. Mills affirme que « l'homogénéité et la cohésion

¹²² « Toutefois, c'est dans les pays anglo-saxons, où la tradition sociologique retient l'idée d'élite comme alternative politiquement acceptable au concept marxiste de classe dirigeante, que les premières recherches empiriques se sont développées (John Scott, 1997) » (Genieys, 2006 : 122)

¹²³ La diversité des élites implique que « les élites sont perçues comme des groupes dirigeants qui n'exercent leur pouvoir que dans un champ spécifique ». L'homogénéité de l'élite implique que les élites sont saisies comme « une classe dirigeante : ruling class ». Cette dernière maîtrise la totalité du système politique et social (Genieys, 2008 : 41). La traduction anglo-saxonne de la théorie élitiste a défini la classe dirigeante « comme un groupe “conscient, cohérent et conspirant” (Meisel, 1958) » (Genieys, 2008 : 41).

¹²⁴ À titre d'exemple, nous citons deux auteurs. Le premier est Floyd Hunter. Ce dernier a analysé le pouvoir à Atlanta par le recours à « la méthode *réputationnelles* » pour suggérer l'existence des « interconnaissances entre les dirigeants supérieurs de cette ville ». Le deuxième est William Domhoff. Ce dernier, par l'étude de « “l'élite économique” dans les plus grandes entreprises », suggère que leur homogénéité est cimentée par une éducation identique, mais également par un goût commun pour la propriété ». « Pour cet auteur, l'existence d'une forte imbrication et de liens particuliers entre l'élite étatique et l'élite économique est établie à travers la similitude de leurs origines sociales, leur mode de recrutement et leurs rapports privilégiés entretenus avec les grandes entreprises dans la seconde moitié du XX^e siècle » (Genieys, 2000 : 88).

¹²⁵ L'approche théorique moniste de l'élite implique que « l'élite se définit à partir d'une prise en compte des positions sociales ou institutionnelles ou encore à travers le croisement de ces deux variables. Certains auteurs qualifient cette démarche de méthode *positionnelle* » (Genieys, 2000 : 87).

¹²⁶ « Dans ce sens, la présence d'une classe sociale supérieure très homogène rend compte aussi bien de la forte fusion des élites que de la faiblesse de la machine étatique » (Birnbaum, 1984 : 125). La faiblesse de

culturelle et politique de cette “élite du pouvoir” se constituent à partir du “vivier” des écoles et des plus prestigieuses universités » (Genieys, 2000 : 87). Toutefois, Mills n’exclut pas l’existence « de rapports de force entre les trois pôles de ce « triangle du pouvoir » (Mauger, 2008 : 203)¹²⁷. Pour justifier que la théorie des élites ait plutôt un sens pluraliste que moniste, Robert Dahl (1961), comme certains chercheurs fonctionnalistes, a cherché à étudier le pouvoir à « New Haven » en se basant sur « la méthode décisionnelle »¹²⁸. Son étude dévoile qu’il n’existe pas une élite du pouvoir qui se présente sous l’aspect d’un bloc et sans contradiction. Selon lui, « les différents groupes d’intérêt et les classes sociales se trouvent, même si cela s’effectue de façon différenciée, impliqués dans les prises de décision » (Genieys, 2000 : 89)¹²⁹. Genieys a indiqué que la réalité du débat entre la vision moniste et la vision pluraliste des élites était un débat entre le courant marxiste et le courant libéral. Selon lui, chacun d’eux a adopté une vision radicale dans son analyse des élites (Genieys, 2000 : 89).

Une fois au pouvoir, les élites ont le choix entre la mise en œuvre d’un système de gouvernance démocratique ou d’un système de gouvernance autoritaire. Dans les deux cas, les élites cherchent à affaiblir l’existence de la lutte de classes et l’instauration d’un système politique de gouvernance fondé sur une organisation représentative, non compétitive, opérant dans l’intérêt de tous. Ce système politique qui vise la stabilité sociale est le

l’État provient de la marginalisation du pouvoir des hauts fonctionnaires de l’État. Cela dit, la faiblesse de l’État implique la faiblesse de la bureaucratie de l’État (Birnbaum, 1984 : 125-126).

¹²⁷ Schram indique que durant les années 30 suite à la mise en œuvre de l’accord du « New Deal » le pouvoir des hommes politique a pris le dessus sur celui des élites économiques. Ces dernières, en réponse, ont adopté la stratégie de « noyautage » cherchant l’infiltration dans les institutions dont elles avaient aigrement dénoncées la création pour les utiliser à leurs propres objectifs. Il a suggéré, également, que durant les années 50, ce sont les élites économiques et militaires qui ont pris le dessus sur les élites politiques lors de la mise en œuvre des décisions politiques (Schram, 1957 : 161).

¹²⁸ « *La méthode décisionnelle* conduite à partir d’une étude minutieuse du processus de prise de décision consiste à observer quelles sont les personnes qui interviennent, de quelle manière, avec quel poids. Bref, qui décide en dernier lieu ? Et dans quel domaine ? Cette perspective s’inscrit en rupture avec les approches positionnelles et réputationnelles qui, elles, cherchent à déterminer qui a la réputation de détenir une grande influence » (Genieys, 2000 : 88). Plus précisément, « l’approche décisionnelle montre qu’aucun groupe d’élites n’a du pouvoir sur l’ensemble des problèmes ; tous doivent conclure des alliances pour réaliser au moins en partie leurs finalités respectives. Partant de ce constat, il est donc impossible de parler d’une élite du pouvoir, mais d’une pluralité d’élites en quête de pouvoir » (Genieys, 2000 : 89).

¹²⁹ Domhoff (1978), en réactualisant l’étude sur New Haven, présente un résultat différent de celui de Robert Dahl (1961). Il signale « que l’élite socio-économique dans cette ville (chefs d’entreprises, banquiers et lawyers) est étroitement mêlée à des intérêts économiques nationaux et à la classe dirigeante nationale » (Genieys, 2000 : 89).

corporatisme. Dans la section suivante, nous décrivons le lien entre l'élite gouvernante et le système corporatiste qui peut nous être utile dans notre recherche, étant donné qu'il nous permet d'analyser l'interaction entre les différentes élites existantes au sein du système corporatiste.

2.4.2. Théorie des élites et corporatisme

Selon Schmitter, « le corporatisme peut être défini comme un système de représentation d'intérêt dans lequel les unités qui le constituent sont organisées en nombre limité obligatoire, non compétitif, hiérarchiquement ordonné et dans des catégories fonctionnellement différentes, reconnues ou autorisées (si non créées) par l'État. Ce dernier leur accorde le monopole de représentation en échange d'un certain contrôle interne sur la sélection de leurs leaders [l'élite représentative], et sur les revendications de leurs bases » (Schmitter, 1974 : 93-94).¹³⁰

Manoilescu, pour sa part, en prenant les intérêts économiques comme facteur déterminant¹³¹, suggère quelques impératifs étroitement liés à l'émergence du corporatisme : la solidarité nationale, l'organisation, la paix sociale et la collaboration internationale¹³². Le corporatisme traduit la solidarité nationale qui implique l'unicité des

¹³⁰ « Corporatism can be defined as a system of interest representation in which the constituent units are organized into a limited number of singular, compulsory, noncompetitive, hierarchically ordered and functionally differentiated categories, recognized or licensed (if not created) by the state and granted a deliberate representational monopoly within their respective categories in exchange for observing certain controls on their selection of leaders and articulation of demands and supports » (Schmitter, 1974 : 93-94).

¹³¹ Manoilescu (1936) prend le facteur économique comme la cause principale (mais pas l'unique cause) pour expliquer l'émergence du corporatisme. Ce facteur économique, qui a été analysé à partir d'un point de vue international, se définit par « la décentralisation industrielle internationale de l'humanité » (Manoilescu, 1936 : 27). Cette décentralisation implique un changement dans la nature de l'exploitation, dans la nature de la division internationale du travail et dans la nature de l'accumulation du capital à l'échelle internationale. Les pays qui se définissent comme des pays périphériques agricoles ont cherché l'industrialisation pour se détacher de l'exploitation basée sur la division traditionnelle du travail et pour instaurer un nouveau rapport de relation économique et politique à l'échelle internationale basé sur l'intérêt national (Manoilescu, 1936 : 30).

¹³² Le premier impératif est défini par la solidarité nationale. Cette dernière implique l'unicité des fins et des objectifs. Cela dit, tous les individus et toutes les classes sociales vont participer collectivement pour assurer et protéger l'intérêt collectif qui définit l'intérêt national. (Manoilescu, 1936 : 36 ; 38). Le deuxième impératif est défini par l'organisation. Cette dernière implique l'ordre, l'unité, la compétence, la continuité et la hiérarchie. Étant donné que chaque nation est dotée d'un territoire limité et de ressources rares, l'organisation permet d'orienter les facteurs économiques (le capital humain et le capital physique) vers le développement

fins et des objectifs. Ainsi, tous les individus et toutes les classes sociales participent ensemble à la protection de l'intérêt collectif. La solidarité nationale implique toutefois la marginalisation de l'intérêt individuel et de l'intérêt de classes (Manoilescu, 1936 : 36, 38).

Manoilescu identifie le corporatisme pur et le corporatisme subordonné¹³³. Selon lui, le corporatisme d'État se manifeste par la subordination de corporations professionnelles qui sont considérées comme des organes auxiliaires à l'État. Ce dernier est dominé par un seul parti qui, par la constitution, cherche à avoir le monopole sur la politique, sur l'économie et sur la société, dans le but d'être le seul responsable de l'intérêt de la nation, du syndicat et du patronat (Manoilescu, 1936 : 92, 157). Au sujet du corporatisme sociétal, l'auteur indique la présence d'une certaine liberté d'action chez les différentes corporations, surtout celle du syndicat et du patronat, dans la constitution du système politique qui est la seule source du pouvoir législatif (Manoilescu, 1936 : 163).

En évoquant le corporatisme d'État, certains auteurs soulignent les implications sociales, politiques et économiques que cette forme d'État peut avoir. Wilfrd affirme que la corporation en tant que mécanisme, et non en tant qu'organisme, définit un espace socio-politico-économique « dans lequel chaque morceau [unité] reçoit et transmet un mouvement venu du dehors » (Wilfrd, 1938 : 44). Ainsi, dans ce contexte, l'auteur présente cet espace comme un corporatisme d'État, « où le pouvoir est la source de tous les droits » (Wilfrd, 1938 : 45). O'Donnell¹³⁴, quant à lui, suggère que l'État corporatiste cherche, par une bureaucratie autoritaire, l'élimination des adversaires politiques et la création d'un État répressif pour créer un environnement politique dépolitisé. Gobe a également indiqué que,

de la croissance économique pour garantir la satisfaction collective qui peut garantir au mieux la solidarité nationale (Manoilescu, 1936 : 46-48). Le troisième impératif est défini par la paix sociale et la collaboration internationale qui sont devenues très cruciales sur le plan international et sur le plan national. Le développement technologique industriel (très perfectionné et très rentable) après la deuxième guerre mondiale a accéléré le principe du conflit entre le capital et le travail. La minimisation de la tension entre le capital et le travail dans les relations sociales de production passe par la garantie de la paix et de la collaboration au sein des rapports sociaux de production, sur le plan national et international (Manoilescu, 1936 : 46-48).

¹³³ Schmitter (1974) définit deux types de corporatisme semblables, dans le contenu, à ceux de Manoilescu (1936). À la place du corporatisme pur, il a proposé le corporatisme sociétal ; et à la place du corporatisme subordonné, il a proposé le corporatisme d'État (Schmitter, 1974 : 102-103).

¹³⁴ « Cité par Droz-Vincent, 2004b : 204 » (Gobe, 2006 : 173).

dans le cadre d'un État corporatiste, l'État contrôle l'accès des divers groupes sociaux aux ressources matérielles et que la négociation sur l'allocation des ressources se fait par l'État et non de manière directe entre les groupes sociaux (Gobe, 2008 : 267-268). Pour Mills l'orientation des pays africains vers le cadre politique socialiste après l'indépendance (Blanchet, 1975 : 67) s'explique par l'action de la fusion de l'élite politique (État) et l'élite économique qui ouvre la voie vers la «tyrannie» (Schram, 1957 : 162-163). Ainsi, l'adoption du corporatisme de la part des élites peut être expliquée par la stabilité de son environnement socio-politico-économique. Manoilescu présente trois différences importantes entre la corporation et la classe. La première différence signale que la corporation représente les devoirs, alors que la classe représente les droits. Ensuite, la corporation tend à la solidarité nationale, alors que la classe mène vers la désintégration de la nation. Enfin, la conscience au sein de la corporation est faible, alors que celle au sein de la classe est forte (Manoilescu, 1936 : 107).

Slomp, dans le cadre d'un corporatisme sociétal¹³⁵, a indiqué la présence d'une relation de partenariat continue entre le syndicat, le patronat et l'État. Cette relation de partenariat diffère de celle de «tripartisme simple» qui suppose seulement une reconnaissance mutuelle sans aucune garantie d'avoir un partenariat de type continu (Slomp, 2000 : 28). Cette relation de négociation continue entre les acteurs sociaux est assurée par la reconnaissance mutuelle des intérêts de chacun et par la notion du volontarisme dans la négociation. Cette dernière implique que le patronat et le syndicat doivent régler les conflits (quelles que soient leurs natures) à l'amiable dans le but de créer une relation de collaboration. Dans ce cadre de relation, l'État ne peut en aucun cas forcer ces deux acteurs pour servir son intérêt propre (Douwes, 1989 : 44-45). Dans ce cas, le syndicat et le patronat peuvent influencer la politique publique si leurs demandes sont approuvées par le parlement (Slomp, 2000 : 29). Selon Schmitter (1974), ces corporations sont considérées

¹³⁵Le Néo-corporatisme est une nouvelle nomination du corporatisme sociétal du politologue Philippe Schmitter dans les années 70. Cette nouvelle nomination a deux objectifs : 1. combler les insuffisances du concept du pluralisme associé à la perte du contrôle de l'État sur les acteurs qui peut se traduire par une dérégulation dans le partage des ressources publiques et par un fonctionnement non efficace du parlement ; 2. la distinction par rapport au corporatisme européen entaché par l'héritage historique fasciste et autoritaire (Rehfeldt, 2009 : 40 ; Grossman et Saurugger, 2006 : 67 ; Simonian-Gineste, 1996 : 97-98).

comme des intermédiaires d'intérêt et comme des moyens permettant de participer à la politique publique (Rehfeldt, 2009 : 41).

Les idées développées jusqu'ici dans les chapitres 1 et 2 mettent en évidence la présence d'un lien triangulaire solide, au sein du fonctionnement du système social, entre la bourgeoisie, le capital et l'État (élite gouvernante). Ce lien se traduit par une politique protectionniste des intérêts de l'économie nationale qui implique indirectement la conservation de l'ordre social et la protection de l'accumulation du capital (et/ou la productivité des industries nationales) détenue par la classe des riches. Dans notre recherche, nous allons supposer que l'État protège les intérêts du capital, donc de la classe supérieure.

2.5. Vision marxiste versus vision de Pareto

Marx a pris, nous l'avons vu, le facteur économique comme un élément déterminant de la formation des classes antagonistes. La lutte entre ces classes antagonistes constitue le cœur du mécanisme de l'évolution sociale qui s'oriente progressivement vers une société sans classe. La présence d'une société sans classe vise l'optimisation de la mise en œuvre de la démocratie socio-économique. Ceci implique l'absence du principe d'inégalité et d'exploitation des classes. Contrairement à Marx, Pareto a utilisé le facteur politique comme un élément déterminant de la formation des classes antagonistes. Le processus de la circulation des élites sur le plan horizontal et vertical constitue le cœur du mécanisme de l'évolution sociale. L'évolution sociale s'oriente, de manière cyclique, vers un état statique. Cet état statique est défini par l'établissement d'un équilibre social avec la présence de la notion de classes. La persistance de l'existence des classes implique la persistance de la présence de l'inégalité et de l'exploitation des classes. Selon le sens de Pareto, cet équilibre social qui se traduit par une stabilité politique, indique la domination par la minorité (oligarchique) du processus de prise de décision au sujet des politiques publiques. Ainsi, la vision de Pareto, présente le système politique élitiste comme un système autoritaire et antidémocratique. Dans ce contexte, Lukić a indiqué la présence d'une dissemblance très significative entre la théorie de Pareto et celle de Marx. La théorie de Pareto est

psychologique, individualiste, statique, partielle, autocratique, pessimiste, et conservatrice. Celle de Marx est sociologique, collectiviste, dynamique, complète et globale, démocratique, optimiste et révolutionnaire (Lukić, 1964 : 108).

Malgré la grande divergence entre la vision marxiste et la vision de Pareto, Lukić (1964) et Blanchet (1975) mentionnent l'existence d'une certaine ressemblance entre ces deux visions. Blanchet suggère que la ressemblance entre ces deux théories se manifeste, en premier lieu, par la confirmation de l'existence de deux classes sociales antagonistes (classe supérieure et classe inférieure) et par l'existence de l'inégalité entre ces deux classes sociales, et, en second lieu, par l'affirmation de la part de ces deux théories de l'insuffisance de la théorie de la démocratie formelle (parlementaire) (Blanchet, 1975 : 8). L'auteur indique également que des théoriciens contemporains suggèrent que l'État est un outil de la domination aussi bien pour la classe politique dominante que pour la classe économique dominante (Blanchet, 1975 : 8-9). Lukić, de son côté, précise deux points de ressemblance : la présence d'une minorité gouvernante et la reconnaissance que cette « minorité est, en règle générale, plus capable de gouverner que la majorité » (Lukić, 1964 : 105-106). Un autre point de ressemblance concerne la formation d'une élite gouvernante minoritaire oligarchique à partir du processus de lutte de classes. Cette idée, mentionnée par R. Michels¹³⁶, est cohérente avec le principe de « l'avant-garde ». Ce dernier a été énoncé par les successeurs de Marx qui « ont développé la théorie de l'élite politique de la classe ouvrière - le parti communiste » (Lukić, 1964 : 100).

Qu'en est-il de la complémentarité entre la vision de Marx et celle de Pareto ? Lukić a indiqué que les deux théories « peuvent se compléter utilement » (Lukić, 1964 : 105). Selon lui, Pareto a donné un raisonnement incomplet en cherchant à expliquer l'équilibre social général et le mouvement cyclique social général. En effet, selon Lukić, Pareto a surévalué la psychologie comme facteur explicatif et il a attribué à l'élite, par son pouvoir politique, le rôle décisif dans le processus du changement de la société, malgré la présence des

¹³⁶« R. Michels s'inspire d'ailleurs de la conception matérialiste d'une histoire dominée par les luttes de classes, mais il la prolonge par l'idée que ces luttes aboutissent de façon inéluctable à la création de nouvelles oligarchies et non à une société sans classes » (Blanchet, 1975 : 23).

couches et des classes sociales. Enfin, Lukić souligne l'absence d'une explication concrète de la cause de la dégénérescence de l'élite gouvernante, de la circulation des élites et de la présence d'« un certain groupe de gens constituant une élite gouvernante » (Lukić, 1964 : 101-102)¹³⁷. En conclusion, l'auteur suggère que les vraies insuffisances dans le raisonnement de Pareto se manifestent par l'absence du cadre de la structure sociale qui a été largement développée dans le raisonnement de Marx¹³⁸. Ainsi, Lukić consolide l'idée selon laquelle la conception de Marx, sur le plan sociologique, est fortement acceptable par rapport à celle de Pareto (Lukić, 1964 : 103). Donc, selon Lukić, le facteur économique et la lutte de classes peuvent expliquer scientifiquement la formation et la dégénérescence de l'élite gouvernante, ainsi que la nécessité de l'existence du pouvoir politique (Lukić, 1964 : 104)¹³⁹.

Lukić a indiqué, en même temps, que même si la conception marxiste est très satisfaisante sur le plan scientifique, elle reste relativement incomplète¹⁴⁰, et ce, pour au moins deux raisons. La première raison est liée à la marginalisation des facteurs subjectifs (psychiques et humains), car selon lui le cadre psychique peut être utile dans l'explication « des phénomènes humains et sociaux » (Lukić, 1964 : 106-107). La deuxième raison est associée à la focalisation de la théorie marxiste sur l'aspect révolutionnaire et économique dans le processus de la circulation de la classe dirigeante. Plus précisément, selon Lukić, Marx a surtout cherché à expliquer le phénomène dynamique du renversement d'une classe par une autre. Cependant, il a oublié d'expliquer le phénomène de la circulation

¹³⁷« [...], Pareto nous présente une théorie sociologique qui peut se qualifier, d'après l'opinion de tous ceux qui l'ont examinée, comme psychologique. [...] ce sont les résidus qui sont la cause des changements sociaux - il constate l'influence d'autres facteurs aussi. [...]. Au contraire, Marx donne une explication vraiment sociologique - il examine les facteurs économiques et autres qui déterminent la vie sociale » (Lukić, 1964 : 101).

¹³⁸« [...], même pour expliquer le phénomène politique, il faut tenir compte d'autres entités sociales que de l'élite politique seule. C'est ce qu'a fait Marx. Il nous donne une très large image de la structure sociale - sa base économique, sa superstructure, ses classes sociales, ses organisations politiques, etc. sont mises en rapports réciproques et expliquent ainsi tous les phénomènes sociaux » (Lukić, 1964 : 102).

¹³⁹« En général, le pouvoir économique est la base véritable du pouvoir politique comme Marx l'a découvert, et c'est là que se trouve le plus grand défaut de la théorie de Pareto » (Lukić, 1964 : 104).

¹⁴⁰« [...] la détermination par les facteurs désignés par Marx n'est jamais complète au point d'exclure l'influence d'autres facteurs » (Lukić, 1964 : 107). Parmi ces autres facteurs Lukić a mis l'accent sur l'élite gouvernante qui se trouve indirectement dans le raisonnement de Marx, mais qui « est loin de jouer un rôle décisif comme chez Pareto » (Lukić, 1964 : 102).

individuelle entre l'élite et la non-élite et la circulation des élites à l'intérieur de la même classe régnante (Lukić, 1964 : 107). Ainsi, selon Lukić, l'utilisation du critère psychique de Pareto, en plus de l'économie, de la division du travail et de la spécialisation politique, peut donner une explication plus représentative de la réalité de la formation du groupe d'élite et de leur circulation. Cela étant dit, la capacité de l'élite gouvernante sera définie en fonction du don naturel et de la position sociale favorable résultante de la division du travail (Lukić, 1964 : 106).

Pour mettre en application la théorie des élites et la théorie de classes, nous allons nous référer au raisonnement de Dahrendorf (1972), de Hyman (1975) et de Giles (1989). Dahrendorf et Hyman ont proposé l'approche dialectique, alors que Giles a proposé une approche interactive. Ces deux approches nous paraissent complémentaires et enrichissantes pour notre objet de recherche.

2.6. Approche dialectique et/ou interactive

Dans cette section, nous nous référons principalement à trois auteurs : Dahrendorf (1972), Hyman (1975) et Giles (1989). Ces trois auteurs ont tendance à intégrer l'approche fonctionnaliste et l'approche structuraliste. Cette intégration a pour objectif de construire une analyse qui se veut exhaustive, expliquant la réalité de la structure sociale et/ou du fonctionnement du système social.

Dahrendorf suggère l'approche dialectique pour étudier la structure sociale (dans un contexte général), alors que Hyman propose l'approche dialectique pour définir l'étude des relations industrielles.

Dahrendorf indique que la structure sociale « est dotée d'une dimension morale et d'une dimension réelle, l'une normative (règles de conduite, de devoirs, de valeurs), l'autre institutionnelle » (Dahrendorf, 1972 : 162). Cela dit, selon Dahrendorf, « la société possède deux visages qui sont les deux faces équivalentes d'une même réalité », d'où son idée de

« la dualité de la structure sociale » (Dahrendorf, 1972 : 161, 165). Plus précisément, l'auteur suggère la coexistence de l'approche fonctionnaliste et de l'approche structuraliste lors de l'analyse de la structure sociale. En s'appuyant sur l'approche fonctionnaliste, l'auteur évoque la théorie « d'intégrationniste de la société ». Celle-ci est initialement l'œuvre de Parsons et d'autres auteurs adoptant le point de vue structurel-fonctionnel¹⁴¹ qui met l'accent, lors de l'étude de la structure sociale, sur la stabilité, l'intégration, la coordination fonctionnelle et le consensus (Dahrendorf, 1972 : 161, 163)¹⁴². Selon l'approche structuraliste, l'auteur mentionne la « théorie de la société coercitive ». Cette théorie assimilée au marxisme par Laurin-Frenette (1978) met l'accent lors de l'étude de la structure sociale sur le changement, la désintégration, le conflit et la contrainte (Dahrendorf, 1972 : 161, 164)¹⁴³.

Dahrendorf souligne l'absence de la suprématie, sur le plan de la pertinence, d'une approche par rapport à une autre au sujet de l'analyse de la réalité sociale. La deuxième idée est définie par la présence d'un aspect complémentaire entre les deux théories. Dans ce contexte, Dahrendorf indique que ces théories sont valides et nécessaires à l'analyse sociologique. L'auteur évoque, également, la liaison entre la compréhension de la société et le principe « de la dialectique de la stabilité et du changement, de l'intégration et du conflit, du consensus et de la contrainte » (Dahrendorf, 1972 : 161, 165). Laurin-Frenette indique que selon Dahrendorf (1972) cette « théorie "dialectique" "pourra rendre compte

¹⁴¹« [...] la théorie des systèmes qui est prédominante dans la sociologie n'est pas conçue de manière fonctionnelle-structurelle, mais plutôt structurelle-fonctionnelle. Elle analyse les systèmes uniquement en regard des conditions de conservation de leurs structures ; elle ne peut donc pas expliquer le changement structurel [...] voit dans la stabilité des systèmes structurés le dernier problème fonctionnel de relation, [...] (Luhmann, 2000 : 35).

¹⁴²Les quatre présupposés de la théorie intégrationniste sont : 1 - « toute société est une structure relativement stable et permanente d'éléments ». 2 - « toute société est une structure bien intégrée d'éléments ». 3 - « chaque élément d'une société possède une fonction, c'est-à-dire qu'il contribue au maintien du système ». 4 - « toute structure sociale qui fonctionne est fondée sur le consensus de ses membres quant aux valeurs » (Dahrendorf, 1972 : 163).

¹⁴³Les quatre présupposés de la théorie de la société coercitive sont : 1 - « toute société est en tous points sujette à des processus de changement ; le changement social est omniprésent ». 2 - « toute société manifeste en chaque point dissensions et conflits ; le conflit social est omniprésent ». 3 - « tout élément d'une société contribue à sa désintégration et à son changement ». 4 - « toute société est fondée sur la contrainte de quelques-uns de ses membres par d'autres » (Dahrendorf, 1972 : 164).

de l'inégalité et de la lutte de classes dans la société moderne" (Laurin-Frenette, 1978 : 309).

Hyman (1975), pour sa part, s'est référé à la notion dialectique entre les courants idéologiques contradictoires. Dans son analyse, il commence par critiquer la vision unidirectionnelle de Flanders (1965), à savoir que l'étude des relations industrielles est définie comme l'étude des institutions de "réglementation de l'emploi". Plus précisément, selon Hyman, Flanders a mis l'accent sur la stabilité, l'harmonie et l'unité dans l'industrie sans tenir compte de la source des conflits. Ainsi, l'action dans l'industrie est portée sur le contrôle et la maîtrise du conflit (Hyman, 1975 : 11). L'outil institutionnel jugé le plus adéquat pour instaurer la paix sociale a été défini par "la négociation collective". Dans ce contexte, Dubin mentionne que "la négociation collective est la plus grande invention sociale qui a institutionnalisé le conflit industriel [...]. La négociation collective a créé un moyen stable pour résoudre les conflits industriels" (Dubin, 1954 : 44)¹⁴⁴.

Ensuite, dans son analyse, Hyman suggère une vision bidirectionnelle comme solution à la vision unidirectionnelle. La vision bidirectionnelle est fondée sur l'incorporation des forces contradictoires qui agissent de manière continue. Ainsi, selon lui, "la stabilité et l'instabilité", comme deux forces opposées, peuvent être traitées comme deux éléments égaux et comme deux "résultats du système" (Hyman, 1975 : 12). En conclusion de son analyse, Hyman propose une autre définition de l'étude des relations industrielles, à savoir "le processus de contrôle sur les relations de l'emploi". Dans cette nouvelle définition, Hyman indique la présence inévitable d'une relation dialectique entre le conflit et la réglementation qui sont contradictoires, mais qui se présentent comme deux aspects obligatoires pour les relations industrielles (Hyman, 1975 : 199). Il ajoute que "[...] il devient possible de comprendre les relations industrielles comme un processus générant le conflit et le désordre aussi bien que l'ordre et le règlement" (Hyman, 1975 : 197). L'auteur insiste sur le fait que le contexte économique et social des relations industrielles produit

¹⁴⁴Référence citée par Hyman (1975 : 191).

sans interruption le désordre (Hyman, 1975 : 198). Plus précisément, selon lui, la relation salaire-travail est la source continue du conflit et du désordre (Hyman, 1975 : 197).

Les deux auteurs signalent que l'approche dialectique est caractérisée par une relation dialectique entre le conflit (l'approche structuraliste) et le règlement (l'approche fonctionnaliste) ; par l'absence de la suprématie d'une approche par rapport à une autre et par la prédominance de l'aspect de complémentarité entre l'approche structuraliste et l'approche fonctionnaliste.

Après avoir développé l'approche dialectique, ci-dessus, nous présentons l'approche interactive proposée par Giles (1989). Giles a proposé l'approche interactive comme solution à sa problématique portant sur la possibilité d'élaboration d'une théorie générale explicative pour justifier les causes et les conséquences de l'engagement de l'État dans les relations industrielles. Selon l'auteur le fait de se limiter à des doctrines jugées comme étant les seules porteuses de la vérité mène à la non-intégration de l'ensemble des facteurs déterminants de l'activité de l'État et à l'exclusion de certains domaines de la politique publique (Giles, 1989 : 123, 125). Giles, à partir du raisonnement d'Alford (1975), indique que ni l'unitarisme et la classe (par le contexte sociétal de l'action)¹⁴⁵, ni l'élitisme (par le contexte organisationnel), ni le pluralisme (par le contexte situationnel), ne peuvent expliquer à eux seuls les relations État-société et en particulier la politique publique. Selon Alford, la concentration sur un contexte d'action particulier, comme principal facteur explicatif de la politique publique, s'accompagne par la négligence de certaines questions (Giles, 1989 : 145)¹⁴⁶.

¹⁴⁵C'est-à-dire, « sur les larges caractéristiques de la société que chacune suppose être partie intégrante de la compréhension de l'État » (Giles, 1989 : 145)

¹⁴⁶Giles évoque que les spécialistes des sciences politiques et de la sociologie politique vont s'intéresser à expliquer les causes qui ont poussé l'engagement de l'État dans les relations industrielles. Dans ce contexte, ces chercheurs vont répondre à des questions de ces types : pourquoi l'État a-t-il appliqué une telle politique par rapport à une autre ? Comment l'État va-t-il appliquer sur le terrain la politique choisie ? Qu'est-ce qui définit la politique stratégique d'alliance de l'État ? Alors que les spécialistes de l'économie du travail, de la loi du travail, et les chercheurs des courants principaux des relations industrielles vont s'intéresser à évaluer l'impact de l'activité de l'État sur les relations industrielles. Dans ce contexte ces chercheurs vont répondre à des questions de ce type : la politique appliquée est-elle efficace ou non pour les travailleurs ou pour les employeurs ? Comment peut-on améliorer la politique afin qu'elle soit plus efficace pour chaque acteur ou

Pour expliquer adéquatement le rôle de l'État dans les relations industrielles, Giles (1989) suggère l'approche interactive qui est un "mode de combinaisons de plusieurs paradigmes" : la classe, l'élite et le pluraliste. Cette approche interactive suppose la présence d'un paradigme comme un point de départ analytique qui détermine les résultats et les structures des autres niveaux. Giles, en se référant à Alford (1975), indique que la classe devrait être prise comme le point de départ analytique (Giles, 1989 : 146). Pour justification, il suggère, pour commencer, que le paradigme de la classe analyse la politique du point de vue des institutions de bases de propriété, des relations de classe, et des institutions résultantes (ex. la division sociale, le conflit, le syndicat, l'exploitation, le surplus) de ces institutions (Alford, 1994 : 150)¹⁴⁷. Bien que le paradigme unitariste partage avec la classe la concentration sur le contexte sociétal de l'action, il ne peut pas examiner les aspects politiques émergeant de la division sociale, car il met l'accent sur les valeurs sociales ou les besoins du système (Giles, 1989 : 145). Giles suggère également que la théorie de classe, définie par les relations de classes résultant de la division au sein de l'organisation sociale de production, n'implique pas nécessairement que la société présente un manque d'unicité, ou que la division en dehors de la classe est irréaliste, ou bien encore qu'il est impossible d'identifier les élites. Au contraire la relation de classes implique que l'unicité, la division en dehors de la classe et l'identification des élites doivent être liées au contexte plus large de la division de classe et de l'accumulation du capital. (Giles, 1989 : 142).

Ensuite, contrairement, au paradigme de classes, Giles indique que le paradigme d'élite, en se limitant à la large organisation, a restreint son analyse sur "la coalition stable de ressources dans les organismes fréquentés par les élites et [...] sur la gamme limitée de décisions dans les paramètres organisationnels" (Alford, 1994 : 150) » (Giles, 1989 : 145). De manière critique, Giles, en se basant en partie sur le raisonnement d'Alford, a cité l'échec de la théorie des élites en examinant les intérêts économiques et sociaux servis par les organisations bureaucratiques et la manière selon laquelle ces intérêts sont reliés à la

pour amener la paix sociale dans le milieu du travail ? L'application de telle ou telle politique a-t-elle améliorée la situation ou a-t-elle aggravée la situation de la négociation collective ? (Giles, 1989 : 125-126).

¹⁴⁷ Cette référence est citée par Giles (1989 : 146).

distribution du pouvoir à travers les organisations. La théorie des élites a également échoué à déterminer les origines des décisions passées prises par les bureaucrates lors des conflits sociaux (Giles, 1989 : 146).

Enfin, Giles justifie la présence du paradigme de l'élite en seconde position, par les insuffisances du paradigme pluraliste. Ce dernier, en mettant l'accent sur le contexte situationnel, a restreint son analyse « “sur les conditions de mobilisation des groupes particuliers et des individus pour l'action politique, sur les stratégies d'influence et les résultats de l'action dans des situations particulières” (Alford, 1994 : 150) » (Giles, 1989 : 145). Giles critique l'incapacité du paradigme pluraliste à examiner les sources d'intérêts particuliers et les facteurs qui rendent certains groupes plus forts que d'autres. Il a également fait part, en s'appuyant sur le raisonnement d'Alford (1994 : 151), de son incapacité à examiner « les mesures dans lesquelles les groupes sont effectivement créés et soutenus par les actions des autres groupes, ou par des institutions au niveau de la société dans son ensemble, principalement par l'État » (Giles, 1989 : 146). Pour illustrer l'approche interactive, nous proposons le tableau 2 (voir p 80-83).

Tableau 2 : L'approche interactive

Première étape

C. A. I ¹⁴⁸	Approches			
	Paradigme unitariste	Paradigme de classe	Paradigme d'élite	Paradigme pluraliste
Contexte sociétal	Accorde de l'importance, mais avec une vision plus étroite du contexte sociétal : la société est définie comme un ensemble organique cohérent intégrant toutes les composantes sociales (privée et publique).	Accorde de l'importance avec une vision plus générale du contexte sociétal : la société est définie comme une société divisée en classes, mais qui n'implique pas nécessairement que la société présente un manque d'unicité, ou que la division de non-classe soit imaginaire, ou qu'il soit impossible d'identifier les élites. Cette division est reliée aux processus d'accumulation du capital.	Ne tient pas compte du contexte sociétal, car la théorie des élites met l'accent sur le contexte organisationnel. La théorie élitiste présente l'État bureaucratique comme une large organisation complexe, où les groupes d'intérêts devraient avoir une certaine capacité organisationnelle, une certaine homogénéité et un certain seuil de grandeur pour être un acteur influent dans une société bureaucratisée. Au sein du contexte organisationnel, l'accent est mis : -sur les coalitions stables de ressources dans les organisations tenues par des élites ; -sur la gamme limitée de décisions dans les paramètres organisationnels (la structure, la stratégie, les valeurs, les croyances et le système de contrôle).	Ne tient pas compte du contexte sociétal, car le pluralisme met l'accent sur le contexte situationnel. Le pluralisme présente l'organisation étatique bureaucratique comme « une société plurielle contenant plusieurs intérêts qui sont séparés, mais reliés ; et des objectifs qui doivent être maintenus dans une sorte d'équilibre » ¹⁴⁹ . Ces groupes prennent naissance librement avec une certaine liberté d'appartenance individuelle. Au sein du contexte situationnel, l'accent est mis : -sur les conditions de mobilisation des individus et des groupes distinctifs pour une action politique ; -sur les stratégies d'influences ; -sur les résultats de l'action sur les situations particulières.

¹⁴⁸CAI : Critères de l'Approche Interactive qui ont été suggérés par Giles (1989) et Alford (1975).

¹⁴⁹ «N. S. Ross (1958 : 121) » (Fox, 1966 : 4).

<p>l'émergence de la politique publique de la division sociale</p>	<p>N'est pas expliquée, car l'unitarisme utilise les valeurs sociales ou les objectifs communs ou les besoins du système pour expliquer l'émergence de l'application de la politique publique. Ici, nous mentionnons le principe « rationnel » qui présente les politiques publiques comme des variables exogènes dont l'État dispose et parmi lesquelles il doit choisir la bonne politique s'accordant avec la stabilité sociale</p>	<p>Est expliquée, car la théorie de classes suggère que l'État, dans une société capitaliste composée de classes, élabore une vaste gamme de politiques dans le but de soutenir et renforcer les relations sociales de production capitaliste. Cette théorie de classes présente les politiques publiques comme des variables endogènes, car elle explique la manière par laquelle le processus de l'élaboration de politique publique fonctionne</p>	<p>N'est pas expliquée, car la théorie des élites met l'accent sur l'interaction élitiste.</p>	<p>N'est pas expliquée, car le pluralisme met l'accent sur l'interaction entre l'État et les divers groupes concurrents.</p>
<p>La distribution du pouvoir</p>	<p>-Pas d'analyse au sujet de la distribution du pouvoir. -Peu de réflexion accordée aux inconvénients de long terme de la coercition. -Suppose que l'État a plus d'importance qu'il n'en a en réalité</p>	<p>-Tient compte de la distribution du pouvoir entre les classes sociales. -Les propriétaires et ceux qui contrôlent la propriété ont plus de pouvoir, d'autorité et d'influence au sein des entreprises et sur les autres institutions opérant au sein de l'État.</p>	<p>-Tient compte de la distribution du pouvoir entre les élites et la masse. -Deux classes sociales antagonistes : la classe supérieure et la classe inférieure. La première classe est minoritaire et monopolise le pouvoir. La deuxième classe est majoritaire et dépossédée (et/ou privée) du pouvoir.</p>	<p>-Tient compte de la distribution du pouvoir entre les groupes d'intérêts. Ici, la répartition du pouvoir est uniforme entre les groupes. Cette répartition uniforme entre les groupes d'intérêts suppose l'égalité dans les ressources et dans l'intensité de l'influence sur l'État. Ainsi, l'État devient neutre, car son action dépendant de la concurrence entre les groupes.</p>

Deuxième étape

Critères	Approches		
	Paradigme de classes	Paradigme d'élites	Paradigme pluraliste
Source de l'émergence des groupes	La théorie de classes considère le critère économique suivant : la possession ou non des moyens de production. La présence d'un État capitaliste implique la présence d'une société de classes bâtie sur le processus d'accumulation et de répartition du surplus.	La théorie des élites donne le critère politique suivant : la possession ou non du pouvoir. La présence d'un système corporatiste élitiste permet de dépasser les insuffisances du système pluraliste : l'État prend un rôle déterminant dans le contrôle de la formation des groupes d'intérêts. Ces groupes sont hiérarchisés, contrôlés par une élite où le sens de l'appartenance à un groupe prend une grande conscience et une grande signification.	-Cette approche porte peu d'attention aux sources des intérêts particuliers et aux facteurs qui rendent certains groupes plus forts que d'autres, car elle présente le propriétaire et le contrôleur de la propriété comme un groupe parmi d'autres ayant des demandes particulières. Cette présentation marginalise l'effet de propriété dans le processus de prise de décisions et de relation capital - travail. -Cette approche est incapable d'examiner « les mesures dans lesquelles les groupes sont effectivement créés et soutenus par les actions des autres groupes, ou par des institutions au niveau de la société dans son ensemble, principalement par l'État » ¹⁵⁰ , car elle suppose une image volontariste de la création des groupes d'intérêts. Nous parlerons alors de la liberté d'association et de la formation spontanée, illimitée et non hiérarchisée des groupes d'intérêts.

¹⁵⁰ « Alford (1994: 151) » (Giles, 1989 : 146).

Troisième étape

Critères	Approches	
	Paradigme de classes	Paradigme d'élites
La relation entre l'intérêt économique et la distribution du pouvoir	La théorie de classes met l'accent sur la relation entre la distribution économique et la distribution du pouvoir. Ceux qui possèdent les moyens de production ont plus tendance à monopoliser le pouvoir et à instaurer un système bureaucratique étatique protégeant leurs intérêts sociaux et économiques.	Il n'est pas possible d'examiner les intérêts économiques et sociaux servis par les organisations bureaucratiques et la manière selon laquelle ces intérêts sont reliés à la distribution du pouvoir parmi les organisations. Également, il y a l'incapacité de déterminer les origines des bureaucraties et les résultats des conflits sociaux.

Le tableau 2 est construit à partir des références suivantes : Fox (1966 et 1973), Schmitter (1974), Alford (1975), Giles (1989), Grossman et Saurugger (2006).

Giles (1989) et Alford (1975) définissent l'approche interactive en utilisant le classement suivant : classe, élite, pluralisme. Dans notre travail, nous nous limitons au classement suivant : classe, élite. En effet, le corporatisme est un système qui se présente comme une solution aux insuffisances du système pluraliste et qui est en relation étroite avec l'existence des élites (Schmitter, 1974 ; Grossman et Saurugger, 2006 et Giles, 1989)¹⁵¹. Dans le système corporatiste, nous parlons de l'existence d'un système pluraliste où les groupes d'intérêts sont structurés, hiérarchisés et dominés par les élites. Ainsi, le pluralisme suggère que le syndicat est contrôlé par les élites syndicalistes, que le gouvernement est géré par les élites élues et que le patronat est contrôlé par les élites capitalistes (Schmitter, 1974 : 93-94 ; Alford, 1975 : 147). Dans le système corporatiste, comme dans le système pluraliste, la négociation collective est centrale. Cette dernière est utilisée pour maintenir le système social stable, en équilibre et résoudre les conflits socioéconomiques (Slomp, 2000 ; 28 ; Giles, 1989 : 139).). Dans notre travail, l'objectif porte sur l'étude de la relation entre l'élite gouvernante, l'élite syndicaliste et la base du syndicat. Cette relation se traduit par la présence dynamique entre deux types de « noyaux de la dynamique politique » (Giles, 1989 : 131) : la concurrence pour l'intérêt des élites (relation élites/masse) et le conflit d'intérêts de classes (relation capital/travail).

¹⁵¹Premièrement, la compétitivité ouverte entre les groupes d'intérêts mène vers la marginalisation des solutions politiques et vers l'infiltration et la subordination des partis politiques dans le but de renforcer leur pouvoir d'action. Deuxièmement, l'absence d'une hiérarchie stable peut influencer favorablement l'organisation des corporations. Troisièmement, l'existence des faibles barrières d'entrées dans le processus politique permet aux groupes potentiels, qui sont surtout les groupes à intérêt économique, d'intervenir fréquemment dans l'élaboration de la politique industrielle, sociale et économique. Quatrièmement, les initiatives politiques sont produites par l'activité des groupes « d'en bas », ce qui implique directement le rôle passif de l'État. Ce rôle passif est expliqué, également, par la forte demande imposée de la part de chaque groupe d'intérêt qui rend l'État incapable de gérer la situation et de se concentrer uniquement sur son activité de gouvernance et d'administration (Schmitter, 1974 : 100-101 ; Grossman et Saurugger, 2006 : 63-64). Giles, de son côté, mentionne que l'État ne peut jouer le rôle de balance uniquement si l'État est totalement indépendant de toutes les pressions provenant des divers groupes d'intérêts, car si l'État n'est pas totalement indépendant, il subira la loi du groupe social le plus puissant et le plus riche. Il a aussi critiqué l'hypothèse de l'uniformité du pouvoir entre les différents groupes d'intérêts. Selon Giles, une répartition uniforme du pouvoir entre les différents groupes d'intérêt implique une répartition égalitaire dans les ressources, dans le rapport de force et dans le degré d'influence sur l'État. De plus, selon lui, l'uniformité du pouvoir entre les différents groupes d'intérêts n'est plus valide dans un mode devenu de plus en plus capitaliste, car le système capitaliste est plus dominé par le principe d'inégalité du pouvoir et des ressources (Giles, 1989 : 138-139).

2.7. Cadre théorique et pertinence de la recherche

L'approche dialectique et/ou l'approche interactive permettent, selon nous, de répondre à la question de recherche relative, rappelons-le, à la contribution du mouvement syndical tunisien à l'instauration des mécanismes démocratiques en Tunisie.

L'étude du processus démocratique, *selon l'approche politique*, indique la présence de deux groupes d'auteurs reposant soit sur l'idéologie fonctionnaliste (la théorie des élites) soit sur l'idéologie structuraliste (la théorie de classes). D'un côté, il y a ceux (ex. Diamond, Valenzuela, Kaufman, Huntington) qui utilisent la théorie des élites et présentent l'élite politique comme le promoteur du processus démocratique¹⁵². De l'autre côté, il y a ceux (ex. Collier, Mahoney, Rueschemeyer, Stephens et Stephens) qui suggèrent, à travers la théorie de classes, que le syndicat est l'acteur primordial dans la mise en œuvre du processus démocratique¹⁵³. La vision de ce groupe d'auteurs peut être justifiée par

¹⁵²À cet égard, nous citons certains auteurs ayant étudié la démocratisation par l'élite politique. Baohui présente la théorie des choix contingents qui met l'accent sur l'élite comme acteur principal dans le processus de démocratisation. Cette théorie soutient l'idée « que les choix et les bonnes décisions des élites, à la fois à partir de régimes autoritaires et d'oppositions, sont cruciales pour les résultats de la démocratisation ». Cette théorie met également l'accent sur « le rôle central des pactes politiques fondamentaux entre ces élites, qui définissent explicitement les règles du jeu après une transition » (Baohui, 1994 : 110). La particularité du pacte politique entre les élites se traduit par la garantie de manière continue d'une démocratie stable ; la restriction du champ de participation directe de la masse et la diminution des craintes des élites autoritaires et leurs incitations à inverser le processus de transition (Baohui, 1994 : 111). Selon cet auteur, les pactes politiques « sont plus susceptibles d'aboutir à de nouveaux régimes qui ne respectent que les exigences minimales de la procédure de la démocratie » (Baohui, 1994 : 111). Bermeo (1997), en se basant sur plusieurs auteurs (ex. Karl, Weiner, Huntington, Linz et Diamond, Kaufman, Valenzuela) signale la présence d'une vision pro-élite dans le processus démocratique. Elle a également indiqué que la mobilisation de la masse (le mouvement syndical) constitue un handicap et une menace pour le processus démocratique (Bermeo, 1997 : 305-306). Dans ce contexte, « Przeworski a mentionné que la "docilité et la patience de la part des travailleurs organisés sont nécessaires pour faire réussir la transformation démocratique" » (Bermeo, 1997 : 306). Valenzuela, pour sa part, suggère que le rôle du mouvement syndical doit être restreint une fois le régime autoritaire déchu (Bermeo, 1997 : 307). Tarrow (1995) indique que la plupart des spécialistes de la démocratisation ont soit ignoré le mouvement syndical, soit ils l'ont considéré comme un danger pour la démocratie, et ceci, à cause de la mauvaise expérience démocratique soutenue par les mouvements de masses entre les deux guerres mondiales (Tarrow, 1995 : 222-221). Collier et Mahoney (1997) évoquent que « malgré un certain nombre de critiques, l'approche des choix stratégiques des élites a continué à façonner la compréhension scientifique des processus de démocratisation récentes (Collier et Mahoney, 1997 : 285).

¹⁵³ Certains auteurs analysent la démocratisation en se reposant principalement sur le mouvement syndical. Collier et Mahoney (1997) signalent la présence d'une vision d'analyse basée sur le rôle de l'action collective qui est menée par les syndicats et les partis politiques affiliés aux syndicats. Mais cette vision n'est pas facilement adoptée par les chercheurs qui analysent le processus de la démocratie. Selon Collier et Mahoney, cette vision suggère que « le mouvement syndical ne se limite pas à un rôle "indirect", qui proteste dans le lieu de travail [...]. Au contraire, le mouvement syndical a été l'un des principaux acteurs de l'opposition

l'orientation d'élite, par le pacte national, à se concentrer plus sur l'aspect de l'élaboration des règles de la démocratie plutôt que d'élargir la démocratisation socio-économique (Baohui, 1994 : 111). Ainsi, selon nous, le processus démocratique dans le cadre de la vision élitiste a tendance à mettre davantage l'accent sur l'aspect politique de la démocratie que sur l'aspect socio-économique.

Donc, au sein de la théorie des élites et de la théorie de classes, il y a une réalité « partielle » au sujet de l'instauration du processus démocratique. La théorie des élites suggère que le règlement est l'élément principal capable de garantir le maintien du processus démocratique, alors que la théorie de classes suggère que le conflit est l'élément primordial dans le maintien de ce processus. Le choix de la théorie des élites en « faveur » des élites et le choix de la théorie de classes en « faveur » du syndicat nous permettent de suggérer que chacune de ces théories a adopté un espace d'acteur unidimensionnel lors de la mise en œuvre du processus démocratique.

Dans la section 1.3.1 du chapitre 2, nous avons parlé d'un dilemme entre l'existence ou non d'un syndicat démocratique et de l'efficacité de ce dernier dans son rôle de promoteur

politique, [...] Dans certains cas, la protestation syndicale qui vise la démocratie a contribué à créer un climat ingérable, [...] qui conduit directement à une déstabilisation générale des régimes autoritaires » (Collier et Mahoney, 1997 : 285). Ces deux auteurs ont voulu chercher, par leur étude sur le processus démocratique récent dans le sud de l'Amérique Latine et en Europe du sud, à confirmer une idée qui contredit « la vision élitiste centrique ». Cette idée est définie par l'affirmation du rôle central de la protestation syndicale dirigée dans le processus de démocratisation. Comme exemples de mouvements syndicaux, ils ont cité le syndicat en Espagne (1977), au Pérou, au Brésil, et en Uruguay. Les syndicats de ces pays ont continué leur activité jusqu'aux élections parlementaires (ou les élections de l'assemblée constituante). À l'exception de l'Uruguay, où le mouvement syndical « a continué à montrer ses muscles par une série de grèves d'une journée » (Collier et Mahoney, 1997 : 285-386, 300). Levitsky et Mainwaring (2006), en se basant sur des auteurs comme Rueschemeyer, Stephens et Stephens, Therborn et Boix, indiquent que le mouvement syndical a un rôle décisif dans le processus démocratique et contre les régimes autoritaires. La vision pro-syndicale, suggère que le mouvement est un acteur pro- et pré-démocratique. Cette vision pro-syndicale a également montré que la démocratie est un facteur essentiel pour le syndicat, car la démocratie permet aux travailleurs de profiter d'une amélioration du bien-être basée sur la bonne répartition de la richesse. Dans ce contexte, « Rueschemeyer, Stephens et Stephens ont défini le syndicat comme le champion d'une démocratie cohérente » (Levitsky et Mainwaring, 2006 : 21-22 ; 26). Neureiter, par son article, mentionne qu'un mouvement syndical bien organisé et actif peut jouer le rôle d'un groupe de pression qui peut créer un environnement démocratique (Neureiter, 2013 : 1072-1077). Dans ce contexte, il a donné l'exemple de l'Indonésie et des Philippines.

de la démocratie socio-économique. À ce sujet, Hyman, dans le chapitre « union policy and union democracy » de son livre « *Industrial relations : a Marxist introduction* », a bien expliqué cette relation par le lien entre « **pouvoir pour eux** » et « **pouvoir sur eux** »¹⁵⁴. Selon lui, le premier traduit l'efficacité du syndicat dans son action et dépend du deuxième qui traduit le pouvoir du syndicat sur ses membres (Hyman, 1975 : 65). Ainsi, une question se pose au sujet de la mise en œuvre du pouvoir du syndicat sur ses membres : est-ce que ce pouvoir s'applique démocratiquement ou de manière autoritaire ?

La réponse développée par l'auteur est fondée sur l'utilisation d'un espace d'acteurs tridimensionnel : le facteur externe (l'État et le patronat), le leader du syndicat et la base. Il indique que la relation entre ces trois éléments converge vers la mise en place de la stabilité du système social qui est l'objectif du capitalisme¹⁵⁵. Cette stabilité est assurée par la séparation du syndicat comme une institution représentative de ses membres, en d'autres termes, par le renforcement du principe de « pouvoir sur eux » en faveur des intérêts externes (État et patronat)¹⁵⁶. Cette vision coïncide avec le raisonnement de Giles (1989) lorsqu'il parle de l'unification de l'élite gouvernante et de l'élite syndicale. La conséquence de cette unification est la conservation d'une même structure sociale et l'élaboration d'une politique publique qui s'accordent le plus possible avec les intérêts des élites gouvernantes et de celles de l'élite syndicaliste¹⁵⁷. Cette suprématie du leader du syndicat sur la base

¹⁵⁴« pouvoir pour eux = power for » et « pouvoir sur eux = power over » (Hyman, 1975 : 65).

¹⁵⁵La priorité majeure de l'État s'articule autour de la stabilité et de la réussite du système économique (Hyman, 1975 : 87).

¹⁵⁶Ross et Anderson ont dévoilé ce type de problème (Hyman, 1975 : 67-68). Hyman mentionne, en premier lieu, l'exemple des États-Unis. Ici, nous parlons du syndicat comme une partie « “du système de contrôle de management” (Bell, 1961 : 214-5) ». En second lieu, il a cité l'exemple de la GB. Ici, nous parlerons du syndicat comme « “une partie essentielle du mécanisme du contrôle social” (Fox et Flanders, 1969 : 156) » (Hyman, 1975 : 68).

¹⁵⁷Dennis Olsen est parmi ceux qui ont adopté cette idée dans son analyse de « l'imposition du salaire et le contrôle du prix au Canada » (Giles, 1989 : 140). Au sujet de l'unification de l'élite gouvernante et de l'élite syndicale, Levitsky et Mainwaring indiquent que « dans de nombreux pays d'Amérique latine, les arrangements institutionnels qui protègent l'élite syndicaliste des défis concurrentiels renforcent leur dépendance vis-à-vis des ressources de l'État et ont créé des mécanismes d'intervention de l'État dans les affaires syndicales produisant des élites syndicalistes qui sont plus sensibles aux chefs d'État qu'à la base du syndicat. [...] L'autonomie vis-à-vis de la base du syndicat permet aux élites des syndicats de poursuivre une diversité de buts, dont certains sont individuels plutôt que collectifs et dont beaucoup s'étendent bien au-delà du bien-être matériel des travailleurs. [...] Les leaders du syndicat poursuivent aussi des buts politiques - comme le placement de leurs membres ou des alliés de partisans dans les fonctions publiques - qui ne sont que vaguement liés aux exigences matérielles des travailleurs » (Levitsky et Mainwaring, 2006 : 23).

n'est pas omniprésente, car selon « Glegg (1970) », elle peut être restreinte en tout temps par la base du syndicat (Hyman, 1975 : 80-81).

Le renforcement du principe « du pouvoir sur eux » implique l'émergence d'un conflit interne entre la base et le leader du syndicat. La base dans ce conflit cherche le renforcement de sa participation dans le processus de prise de décision. Le leader syndical, de son côté, cherche la consolidation de sa position dans le processus de prise de décision par la pratique d'une politique de loyauté et de nomination à la place de l'élection. Ainsi, le leader et ses partisans se présentent comme « *les gardiens de l'efficacité organisationnelle* » (Hyman, 1975 : 74)¹⁵⁸. Aussi, le renforcement du principe « du pouvoir sur eux » a été lié au débat : « efficacité versus démocratie ». L'efficacité implique la subordination de la base au choix politique du leader, le renforcement du pouvoir du leader syndical et la restriction de la démocratie classique (Hyman, 1975 : 72-75)¹⁵⁹. L'efficacité selon Allen (1954 : 15) implique « la protection et l'amélioration des normes générales de la vie de ses membres et non de fournir aux travailleurs l'exercice de l'autogouvernance » (Hyman, 1975 : 83).

Hyman présente la contrainte externe comme la cause et/ou la source principale de l'émergence de la suprématie du leader du syndicat et de l'efficacité qui se fait par la négociation collective (Hyman, 1975 : 92)¹⁶⁰. Or, la négociation collective peut mener vers l'idée de « compromis de classes » (Wright, 2013 : 2). Selon Wright, les marxistes définissent cette idée par « l'opportunisme et la collaboration » plutôt que par le « militantisme et la lutte ». Selon eux, l'opportunisme et la collaboration empêchent toute

¹⁵⁸ Dans ce contexte, nous allons citer les deux idées développées par Hyman. La première idée de Hyman (1979) suggère que sur le milieu du travail les syndicats sont devenus plus hiérarchiques et centralisés donnant ainsi, un processus « de bureaucratisation de la base du syndicat ». La deuxième idée de Hyman (1982a) signale qu'au sein du syndicat, il y a la présence continue d'une contradiction entre « la bureaucratie et la démocratie », « le compromis et le conflit », « l'action de classe et la défense des intérêts du groupe » (Frege, Kelly et McGovern, 2011 : 217-218).

¹⁵⁹ Selon la vision libérale pluraliste, la suprématie du pouvoir du leader syndical sur celle de la base du syndicat n'implique pas l'absence de démocratie (Hyman, 1975 : 77).

¹⁶⁰ Flanders indique que la négociation collective est la conséquence directe de la pression externe, et que la négociation collective, [en tant qu'institution] (ajout personnel), garantit la survie du syndicat (Hyman, 1975 : 88).

action radicale qui vise l'amélioration de l'intérêt de la classe ouvrière et des autres forces sociales populaires (Wright, 2013 : 2).

Par ailleurs, ce que Hyman a développé n'exclut pas la présence d'un autre type de relation dans lequel nous trouvons l'élite syndicaliste en harmonie parfaite avec sa base. Ce type de cas a été présenté par Giles (1989) qui suggère que lorsque le groupe d'élite n'inclut pas l'élite syndicaliste, les politiques de l'État au sein des relations industrielles sont interprétées comme des instruments orientés vers le contrôle des travailleurs et de leur élite. Étant donnée la grande divergence au niveau des intérêts, les politiques publiques sont loin d'établir la justice et l'équité, surtout, dans le milieu social des relations industrielles (Giles, 1989 : 141). Selon Giles, Griffith est parmi ceux qui ont adopté cette idée lors de son étude sur le cas de « *British judiciary* » (Giles, 1989 : 141)¹⁶¹.

Hyman indique que l'étude de la démocratie au sein du syndicat doit tenir compte de « l'impact des institutions entourées du pouvoir avec lesquelles les syndicats interagissent constamment ». Il mentionne aussi que « l'effet des puissantes pressions extérieures sur la définition des objectifs syndicaux est trop rarement pris en compte dans l'étude des relations industrielles » (Hyman, 1975 : 69, 87).

À partir de ce qui a été développé plus haut, il convient de souligner la présence de deux problématiques. La première porte sur l'identification des acteurs responsables du déclenchement et de la protection du processus de démocratisation, en particulier la démocratisation socio-économique. La deuxième concerne l'identification de la nature de la relation entre la politique de l'élite gouvernante (l'État) et la politique interne et externe

¹⁶¹Dans ce contexte, Levitsky et Mainwaring mentionnent qu'« historiquement, une variété de régimes autoritaires ont offert des pistes à des dirigeants syndicaux pour atteindre leurs objectifs collectifs et individuels. En XX^e siècle, en Amérique latine, par exemple, les gouvernements révolutionnaires et populaires ont offert des avantages matériels sans précédent, de l'organisation, et des avantages symboliques [...]. Bon nombre de ces gouvernements ont renforcé les mouvements syndicaux, les droits des travailleurs et des avantages élargis ; ont créé de nouvelles voies d'accès des syndicats à l'État ; et ont placé les dirigeants syndicaux à des postes importants. Certains des plus importants mouvements du travail existant en Argentine, en Bolivie, au Brésil et au Mexique ont été intégrés politiquement et ont obtenu le statut juridique par des gouvernements non démocratiques » (Levitsky et Mainwaring, 2006 : 24).

du syndicat. Ces deux problématiques se traduisent, plus concrètement, par une problématique (A) portant sur l'identification de la relation entre le processus démocratique socio-économique et le processus démocratique au sein du syndicat. Cette problématique (A), elle aussi, suggère implicitement une problématique (B) concernant l'identification de la nature de la relation existante entre l'élite gouvernante, l'élite syndicale et la base du syndicat.

Pour résoudre la problématique (B), nous allons nous référer à l'approche dialectique et/ou interactive qui nous permet d'utiliser simultanément la théorie des élites et la théorie de classes dans un contexte sociétal intégrant conjointement le conflit et le règlement. **Chose qui, à notre connaissance, n'a pas été abordée dans un travail antérieur aussi bien dans un cadre théorique que dans une étude empirique.** L'utilisation conjointe ou simultanée de ces deux théories nous permet d'analyser et de décortiquer la diversité de l'influence de la politique et de l'économie sur la relation entre l'élite gouvernante, l'élite syndicale et la base du syndicat. Ces trois acteurs sont influencés différemment par le contexte politique et économique, car chacun interprète à sa manière le cadre idéal du contexte politique et économique. Donc, contrairement aux approches « unilatérales » (la théorie des élites versus la théorie de classes), l'approche dialectique et/ou interactive, par le comportement de l'élite syndicaliste, suggère, dans le monde réel, l'existence d'une relation dynamique entre le conflit capital/travail et le conflit élite/masse.

L'approche politique et le cadre théorique, utilisés pour répondre à la problématique de la thèse, permettent également d'apporter en partie **une réponse explicite au questionnement d'Hyman (1975) concernant « l'effet des puissantes pressions extérieures sur la définition des objectifs syndicaux »**. Cela étant dit, cette thèse fait sortir explicitement la nature de la pression et de l'influence adoptée par l'élite gouvernante et/ou politique sur les objectifs et les actions d'élites syndicalistes et sur ceux de la base du syndicat.

La figure 1 (p 91) illustre le cadre conceptuel et théorique exprimant les relations entre les différents concepts que nous opérationnaliserons dans le cadre du cas tunisien.

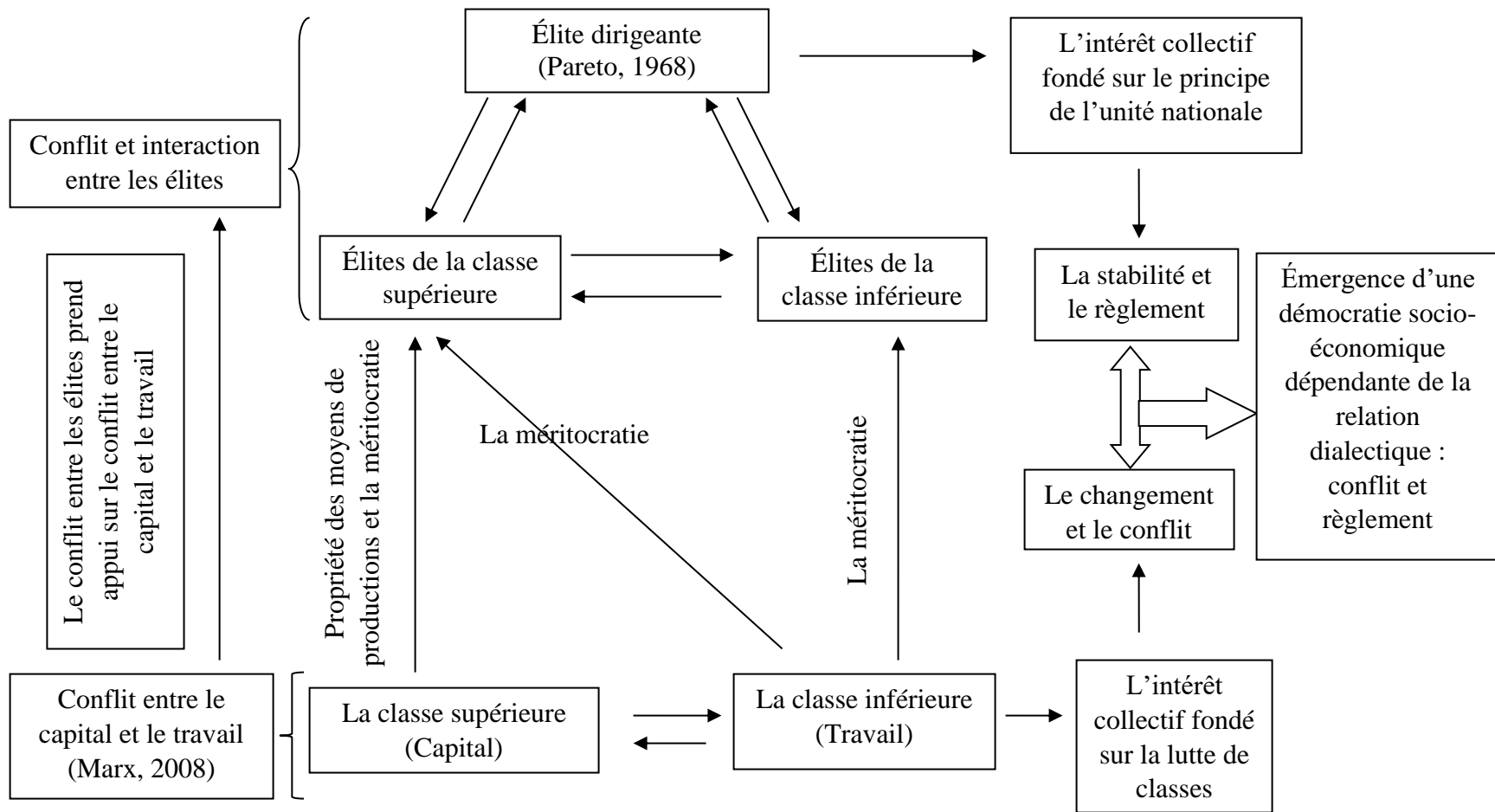


Figure 1 cadre théorique : Démocratie socio-économique fondée sur un cadre dialectique ; conflit et règlement